

LE FLAMBOYANT

Bulletin de liaison des membres
du Réseau International Arbres Tropicaux (RIAT)

N° 63 • Mai 2007 • 5 €



LE FLAMBOYANT

N° ISSN : 1241 - 3712

Directeur de Publication :
Jean-Claude BERGONZINI.

Comité de lecture :
Michel ARBONNIER,
Claude BARBIER,
Urbain BELEMSOBGO,
Ronald BELLEFONTAINE,
Alain BERTRAND,
Jean ESTÈVE,
Lucie de FRAMOND,
Kouami KOKOU,
François LAMARQUE,
Jean-Paul LANLY
Jean Joël LOUMETO,
Bernard MALLET,
Didier MULLER,
Mama NTOUPKA,
Delphine OUEDRAOGO,
Jean-Pierre PROFIZI,
Arthur RIEDACKER,
Appolinaire ZOHOUN.

Secrétaires de rédaction :
Emilie MORIN, François BESSE.

Maquettiste : Patricia DOUCET.

Impression : Imprimerie Laballery,
Clamecy.

SECRÉTARIAT DU RÉSEAU INTERNATIONAL ARBRES TROPICAUX

SILVA

Espace national de la forêt et du bois
6, avenue de Saint-Mandé
75012 Paris, France

Tél./fax : +33 1 43 40 11 25

e-mail : silva2@wanadoo.fr

*Le Flamboyant est publié
par l'Association SILVA
avec le soutien financier du
Ministère français des Affaires Étrangères
et diffusé gratuitement en Afrique.*

ABONNEZ-VOUS

au "Flamboyant"

4 numéros/an

Particuliers	12	€
Institutions	30,5	€
(contribution de solidarité)		

Payable à l'ordre de **SILVA** par mandat
postal ou chèque compensable en
France.

Sommaire

LE FLAMBOYANT N° 63 - MAI 2007

Éditorial

par J.-C. Bergonzini

p. 3

Dossier Forêts

- La certification en Afrique centrale : simple soubresaut ou réelle dynamique ?, B.-C. O'Heix p. 4
- Délimitation des forêts communautaires à l'Est-Cameroun : expérience des villages de la périphérie nord de la réserve de biosphère du Dja, par B. Ondoua p. 9
- Ladémarche de la Compagnie des Bois du Gabon (CBG) en matière de certification de sa production forestière, par F. Sépulchre p. 13
- Ladimension sociale de l'aménagement forestier durable au Gabon par P. B. Maganga p. 16
- Droit de réponse... Les Amis de la Terre, par S. Angérand et S. Nguiffo ... p. 20

Echos des tropiques

- Le REEDDAC au service de tous les acteurs de l'éducation à l'environnement de la sous-région, par M. F. Hega p. 26

Nouvelles des Réseaux

- Mission de la Secrétaire Technique sur le Bassin Congo p. 28
- Une action du Riat sur le Bassin du Congo. Etat d'avancement du projet ... p. 28
- Des nouvelles du Riat-Bénin : le RESUF p. 30
- Les échos du Riat depuis Brazzaville. p. 31
- Effets bénéfiques du Projet UE/Silva/FAO pour le réseau congolais. p. 31
- Dr Amadou BA, un chercheur émérite p. 32
- Nouvelles du Réseau Togo p. 33

En bref

- Portail Environnement et Forêt en Afrique Centrale p. 35
- Les publications p. 36

Poésies d'enfants

- Détruire une forêt pour construire une case, par Sylvie Bulaya Imata p. 3
- Nyugwe mon amour, par Josiane Nyiraneza p. 12
- Tu vis comme nous !, par Alphonse Malulu Vangu p. 12

Les affiches

- L'éléphant d'Afrique p. 22
- Le Raphia p. 23
- Le Pangolin p. 24
- Le Sapelli p. 25

Photos de couverture :
Ecole primaire de Ngangala, RCA.
© Emilie Morin

Editorial,

par Jean-Claude Bergonzini

Ecrire un éditorial n'est pas chose facile.

Exercice conventionnel, parfois artificiel, au cours duquel il est tentant de ramener des situations complexes à quelques déclarations simplistes, des projets difficiles à des formules volontaristes. Mais exercice révélateur lorsqu'on en examine ses évolutions au fil des numéros.

Retour sur notre petite histoire et sur le numéro 0 de ce qui n'était pas encore le *Flamboyant* mais un supplément à la lettre de Silva, sous la plume du président Louis Huguët, on peut lire :

« Le réseau Arbres tropicaux... doit être une occasion d'échange et de dialogue pour que l'expérience de chacun soit profitable à tous. C'est pourquoi son utilité dépendra de l'importance de la participation de ses membres », 1987.

Quelques années plus tard, le *Flamboyant* est né. Charles Guillery, nouveau président, écrit :

« La formation, et notamment la formation des cadres forestiers, est ressentie dans tous les pays du monde comme un impératif. Elle seule permet l'adaptation progressive de la gestion des espaces forestiers à l'évolution des civilisations, donc des exigences des populations », 1992.

Echange d'expérience, information, trois ans plus tard, Jean-Pierre Troy y ajoute la nécessité d'élargir le dialogue :

« Je vous invite aussi à intensifier le dialogue avec tous ceux qui sont, à des titres divers, concernés par le développement, afin que la singularité de nos préoccupations ne risque pas d'induire notre isolement, ce qui conduirait à l'effet inverse de celui auquel nous sommes tous profondément attaché ».

Et pour en finir avec la ronde des présidents voyons ce que disait Jean Clément pour le cinquantième numéro de notre bulletin :

« Je souhaite vivement que Le Flamboyant continue d'être le véhicule d'échanges d'expériences, d'idées et d'opinions qu'il est devenu en plus d'être un moyen de diffusion d'informations techniques et de formation », 1999.

On doit convenir qu'en 20 ans de vie, le Riat n'a pas perdu de vue ses objectifs fondateurs. Il aura même réussi à en réaliser certains. Difficilement et partiellement, j'en fais l'aveu. Aujourd'hui, j'ai le sentiment qu'il lui faut renouveler ses capacités et ses forces et que plus que jamais c'est à nos collègues africains qu'il appartient de prendre en mains l'avenir du réseau. Nous venons de dépasser le seuil de 5000 membres, on ne peut se résoudre à accepter qu'il s'agisse de 5000 membres passifs et, pour cela, il est nécessaire que nous soyons de plus en plus nombreux à participer à l'élaboration du *Flamboyant*. C'est la première exigence et elle résonne de manière urgente. ■

Poésie de la brousse

Détruire une forêt pour construire une case

Ecoute la voix de Sylvie, poète
de la brousse qui crie dans le désert.
Un désert créé par le méchant homme.
Plus jamais ça ! Never again !
Je m'appelle Sylvie, sœur de Sylvestre !
Mon grand-père avait épousé
trois femmes,
Chaque femme avait sa case
Et pour construire une paillote
ou une case
Il détruisait méchamment une forêt
Si pas une large partie de la forêt
tropicale
Pour le bois de chauffe, de fabrication de
Meubles, pour des sacs de Makala !
Mon père est venu au monde
avec son âge
Citadin, il n'a pas vécu au village
Ni fait le petit élevage

Et quel village nu, sans arbre
ni espace vert
Ce village où un arbre peut cacher
la forêt
Un homme tout un monde
de destructeurs
Mon saint père n'a pas détruit la forêt
Végétarien, il ne mangeait pas de viande.
Qu'il était instruit et mûr comme un fruit
De la toute verte forêt Nyungwe
Puis est venu mon grand frère
Il n'a détruit ni forêt ni bois
D'eucalyptus, de cyprès ou d'avocatsiers
D'orangers, de Misella, de cocotiers
De Misagi, Bizazaro, Muvula...
Il était comme moi, inquiet
Des souffrances qu'on infligeait
A l'environnement naturel.
Et je dis comme Wangari : Never again !

Vivons et laissons vivre les minéraux
Les plantes, les humaines et les animaux
Mon arrière grand-père n'est plus :
Là où il dort, il repose regrettant
Lui qui ravagea d'immenses forêts
Mulombozi, Kamituga, Miki, Itombwe,
Kibukila
Que son âme repose en paix
Pour que les arbres poussent en paix
Sur son corps confondu avec le sol rouge
La terre est le sang de mes ancêtres
L'arbre est le tronc de nos ancêtres
Les racines, leurs jambes.
Les fleurs blanches, leurs cheveux gris.

Sylvie Bulaya Imata, Bukavu, RDC

La certification en Afrique centrale : simple soubresaut ou réelle dynamique ?

Résumé. Dix années après les premières tentatives de certification en Afrique centrale, l'analyse doit aujourd'hui se porter sur la dynamique de la certification plutôt que sur un simple arrêt sur image. L'auteur propose un tableau régional accompagné d'une lecture dégagant des indices prospectifs de l'évolution de la Gestion Durable des Forêts et de la certification. Il observe que le nombre de certificats semble être amené, dans les conditions actuelles, à atteindre prochainement un seuil critique, indicateur de succès. De plus la dynamique de la certification présente un profil classique, celle d'une industrie d'innovation encore jeune. Pour autant, l'auteur met en garde sur la nécessité de promouvoir la certification et de soutenir les entreprises engagées, les qualifiant d'encore faibles face à la concurrence déloyale des sociétés non respectueuses des lois nationales. A cet égard, les Etats africains devront, selon l'auteur, mieux faire respecter leurs lois forestières et développer, avec l'aide des bailleurs de fonds, des outils de promotion de l'aménagement et de la certification.

4

Contexte général : la gestion durable des forêts

Les années 1980 marquent la venue en force des questions sur l'environnement et la forêt au sein des débats internationaux. Le concept de durabilité énoncé lors du rapport Brundtland de 1987 est alors développé et des messages de mise en garde se forment autour des questions liées à la préservation de la biodiversité.

Ces messages peuvent prendre la forme « d'injonctions » lorsqu'ils sont traduits à l'endroit des exploitants forestiers par des réglementations contraignantes, des pressions de mouvements écologistes, des barrières à l'importation (boycott au demeurant illégal au regard de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou une combinaison des trois ! Dans tous les cas, ces « messages » tout légitimes et indiscutables qu'ils soient, ne sauraient être concrétisés efficacement sur le terrain en l'absence :

- de définitions et d'objectifs clairs relatifs à la qualité et à la durabilité d'une gestion forestière ;
- d'outils spécifiques de mise en place de la Gestion Durable des Forêts (GDF) ;
- d'outils de contrôle, de suivi et d'évaluation de la GDF.

Ces trois conditions, de formulation simple, nécessitent en réalité le déroulement d'un processus complexe tributaire de l'engagement de l'ensemble des parties prenantes du secteur forestier et impliquant des consensus globaux. Les enjeux sociaux, économiques, écologiques et environnementaux apparaissent vite comme étant imbriqués et leur résolution conditionnée par une volonté politique.

Au niveau national, cette volonté politique est traduite par la pertinence d'un outil de réglementation sous la forme de textes de lois forestières. Ces dernières donnent le cadre de l'exploitation forestière. Les lois forestières camerounaise et gabonaise sont les plus anciennes à avoir intégré l'obligation pour les exploitants forestiers d'élaborer et de mettre en place des « Plans d'Aménagement (PA) ».

Contexte historique de la certification

C'est en réalité depuis le milieu des années 1980, période qui vit la création des plans d'action forestiers tropicaux (PAFT) par la FAO et de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), que les pays de l'Afrique centrale se sont progressivement dotés de politiques forestières harmonisées. Les objectifs répondent alors aux principes du développement durable tels que définis internationalement (par un consensus scientifique et « politique »). La définition de ces objectifs donne le cadre du développement des ensembles de critères et indicateurs (C&I) de la Gestion Durable des Forêts (O'HEIX, 2002).

L'influence de l'OIBT a grandi au fil des années et conditionné les approches pour la recherche et le développement dans le domaine de la GDF et des C&I (OIBT, 1992). L'Organisation Africaine du Bois (OAB) et le Centre International pour la Recherche Forestière (CIFOR) sont largement associés à l'exercice qui, entre 1995 et 1998, dote quatre Etats africains (Cote d'Ivoire, Cameroun, RCA et Gabon) d'ensembles de C&I nationaux. Ils complètent, par une approche scientifique rigoureuse, les travaux du *Forest Stewardship Council* (FSC) dont la liste des Principes et Critères est publiée en 1995. L'OIBT révisera ses critères en 1998 et le CIFOR compilera ses travaux sous la forme d'un manuel de C&I pour la gestion durable des forêts en 2000 (CIFOR, 2000).

Les Groupes Nationaux de Travail (GNT), avec en tête le Cameroun et le Gabon, s'inspireront de tous ces résultats pour adapter les C&I de la GDF aux réalités nationales (O'HEIX et al., 2002). C'est sur la base des travaux du GNT Gabon que sera établi le standard du PAFC-Gabon¹, réel schéma de certification, au même titre que celui du FSC.

Les standards de certification pour l'Afrique centrale

De nombreux experts s'accordent à dire que quatre systèmes de certification sont aujourd'hui valides pour l'Afrique centrale car allant dans le sens et respectant l'esprit de la GDF². Ces systèmes doivent être dissociés en deux types de catégories. Type 1 (T1) : promotion de la gestion durable des forêts et Type 2 (T2) : vérification de l'origine et de la légalité des bois. Si T2 ne capte pas au sens strict les concepts de la GDF, il est considéré comme une étape intermédiaire et doit,

1. PAFC : *PanAfrican Forest Certification*. Voir dans ce même numéro « La démarche de la C&I en matière de certification de sa production forestière », Frédéric Sepulchre

2. L'auteur considère que le certificat Keurhout, parce que trop spécifique en terme de marché (Hollande) et d'utilisation (Gabon exclusivement), n'est pas destiné à peser dans l'avenir et doit à ce titre être exclu de l'analyse proposée. Le certificat ISO 14001 n'est pas spécifique à la GDF et ne propose ni critère de légalité ni critères de performance, pour ces raisons, même s'il a un intérêt réel pour certains forestiers et clients, il est également écarté des réflexions présentées dans cet article

« en théorie », selon les concepteurs, inciter les forestiers à évoluer vers un certificat de Type 1.

La première catégorie regroupe le FSC et le PAFC-Gabon (membre du Conseil *Programme for the Endorsement for FOrest Certification schemes* (PEFC). Dans le deuxième groupe (T2), on trouve le VLTB (Vérification de Légalité et Traçabilité du Bois) du groupe SGS (<http://www.sgs.com/qualifor>) et l'OLB (Origine Légale du Bois) du groupe VERITAS (<http://www.certification.bureauveritas.com>).

Outre ces deux différences majeures, les schémas de certification ont des profils distincts, liés à leur ancienneté, leurs promoteurs/concepteurs, leur « construction technique », ou encore leur visibilité et importance aux yeux des acheteurs. L'auteur propose un « positionnement » des systèmes selon deux dimensions : la sensibilité des marchés et le poids politique du certificat (Schéma 1). La sensibilité des marchés traduit l'importance relative du certificat selon la demande des intermédiaires de la filière bois et des consommateurs ; tandis que le « poids politique » cherche à capturer la sensibilité du certificat en terme de reconnaissance de la part des parties prenantes de la promotion de la GDF (ONG de développement, ONG activistes, organismes de recherche, institutionnels, associations africaines, etc.).

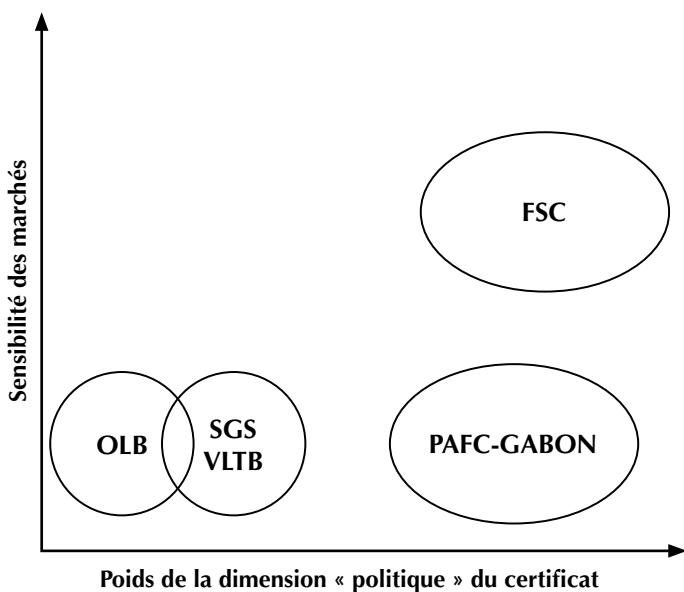


Schéma 1. Positionnement des principaux standards de certification selon les aspects de sensibilité des marchés et d'intérêts aux yeux des institutionnels promoteurs de la GDF.

La représentation de FSC et de PAFC, en gras au centre d'un cercle de grande taille, schématise leur appartenance à la catégorie T1. Parce qu'ancien, soutenu par les principales ONG internationales (avec en tête le WWF) et bénéficiant d'une large promotion auprès des distributeurs et acheteurs, le FSC est incontestablement le mieux positionné sur les axes « politique » et « marché du bois ».

Le choix d'un opérateur forestier pour un système de certification pourra se faire suivant une analyse similaire à celle présentée. Il privilégiera ainsi une stratégie dirigée vers les marchés ou, alternativement, une stratégie visant une attention de la part des acteurs institutionnels. Ce choix sera également influencé par des considérations financières.

Coûts de la GDF et de la certification

Les sociétés se dirigeant vers une certification de Type 1 (gestion durable des forêts) ont toutes en commun de bénéficier d'un plan d'aménagement agréé par les autorités nationales compétentes (Photo 1).



Photo 1. Les sociétés innovantes ont des plans d'aménagement agréés par les autorités ministérielles. Exemple de la société Decolvenaere, Cameroun.

Elles ont investi des fonds non négligeables dans la réalisation de cet exercice. Les coûts de l'aménagement sont tangibles, avec en moyenne 3 à 5 euros/ha (DROUINEAU et NASI, 1999). A l'inverse, les bénéfices liés à la GDF (planification plus rationnelle, réduction des pertes de bois, etc.) sont plus difficiles à appréhender et leur caractère hypothétique peut rajouter à la réticence des opérateurs économiques (KARSENTY, 1999). De plus, les administrations de tutelle et les ONG demandent aux compagnies forestières, au travers de l'aménagement, l'exercice d'activités et des réalisations (donc des coûts) qui dépassent le cadre technique de leur métier et de leurs compétences (gestion de la faune, études socio-économiques, micro-projets de développement, etc.).

Si on intègre les coûts incrémentaux aux coûts directs de l'aménagement et si on les rapporte au prix de vente du m³, on trouve un pourcentage pouvant se rapprocher des 2 % (SGS, 1994). A ces coûts s'ajoutent ceux de la certification. On arrive à une fourchette des coûts de la certification (de type T1) comprise entre 0,07 et 0,4 euro/ha/an (SGS, communication personnelle ; voir aussi BASS, 1998), auxquels il faut ajouter quelques 40 000 à 80 000 euros pour les deux premiers audits de certification (pré-audit — facultatif — et audit principal).

NAIR (2006) considère la faible croissance de la certification comme étant due à son coût prohibitif. Un cadre incitatif semble donc nécessaire pour motiver les exploitants à jouer le jeu et réaliser des paris commerciaux. Malheureusement, les Etats africains peinent à mettre en place une fiscalité adaptée, promouvant les sociétés aménagées et certifiées. C'est donc le marché, via la valorisation d'un certificat, qui doit pouvoir capturer les coûts directs et marginaux d'une exploitation aménagée/certifiée.

Il reste que des financements, au travers de prêts ou subventions de bailleurs de fonds (via des programmes de promotion de la GDF) sont possibles. Ces derniers se développent et des organismes comme l'Agence Française de Développement (AFD), la Commission Européenne, ProInvest, le Centre pour le développement de l'entreprise (CDE), les services nationaux d'aide à la coopération, etc. proposent des assistances financières non négligeables. Ces assistances sont parfois combinées à des programmes d'assistance technique (exemples : WWF ou TFT).

La volonté de respecter la loi, une réflexion stratégique poussée sur l'avenir des marchés et les aides techniques et financières ont ainsi incité un certain nombre de sociétés forestières d'Afrique centrale à entrer dans le processus de l'aménagement et de la certification.

Les entreprises impliquées : une masse critique atteinte ?

Le tableau 1 propose une vue d'ensemble de la forêt de production d'Afrique centrale et de son évolution vers la certification grâce aux efforts des concessionnaires.

Tableau 1. Comparaison des forêts en exploitation, en cours d'aménagement et en cours de certification en Afrique centrale.

Pays	(A) Forêts en concessions d'exploitation forestière (a)			(B) Plans d'aménagement approuvés ou en phase d'écriture		(C) Concessions sous aménagement approuvé par les autorités forestières		(D) Concessions certifiées ou ayant reçu un audit de Type 1		(E) Concessions certifiées ou ayant reçu un audit de Type 2	
	million ha	million ha	% (a)	million ha	% (a)	million ha	% (a)	million ha	% (a)	million ha	% (a)
RDC	22,0	7,3	33,2	0	0	0	0	0	0	0,8	3,4
Gabon	12,0	4,5	37,5	2,8	23,3	2,2	18,5	0,3	2,8	0,3	2,8
Congo	10,0	5,4	54,0	3,5	35,0	0,4	3,5	2,8	27,5	2,8	27,5
Cameroun	5,0	4,2	84,0	3,2	64,0	0,9	17,5	0,7	24,0	0,7	24,0
RCA	3,0	2,7	90,0	1,3	43,3	0	0	0,9	29,8	0,9	29,8
Guinée Eq.	1,3	0,5	38,5	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	53,4	24,6	46,2	10,8	20,3	3,5	6,5	5,9	11,1	5,9	11,1

Source : Adapté de NASI *et al.* (2006), SGS et BUREAU VERITAS (communications personnelles)

Les pourcentages sont relatifs à la surface considérée rapportée à la surface mise en concession.

La lecture du tableau 1 montre que le Gabon avec 18,5 % des forêts de production certifiées ou en cours de certification de Type 1 (colonne D), possède le leadership régional. Cependant, l'auteur estime que l'analyse doit se porter sur la dynamique de la certification plutôt que sur une simple image instantanée. Sans faire un historique fastidieux des certificats obtenus, il propose une lecture du tableau 1 dégagant des indices au caractère prospectif pour dessiner des tendances régionales et nationales. Les colonnes B, C et E sont à cet égard très informatives.

La colonne E, indicatrice d'une tendance vers la certification de Type 1, fait perdre au Gabon sa position de leader au profit du Cameroun qui totalise (T1+T2) 41,5 % de forêts de production comme certifiées ou en cours de certification, contre 21,3 pour le Gabon. Tout aussi significatifs sont les résultats du Congo et de la RCA.

Cette observation, même si elle est à relativiser puisque tous les certificats de Type 2 ne seront, de toute évidence, que

graduellement transformés en certificats de Type 1, semble corroborée par une tendance lourde exprimée par la colonne B. Dénnotant une prospective à plus long terme, on note que le Gabon a effectivement perdu son leadership puisque seuls 37,5% des concessions sont aménagées ou en cours d'aménagement alors que cet indice crédite la RCA, le Cameroun et le Congo de respectivement 90, 84 et 54 %. La colonne C (concessions sous aménagement approuvé par les autorités) donne des signes similaires.

L'auteur ne souhaite pas ici proposer des explications aux différences de performances nationales. Cependant, sachant que les marchés sont mondiaux et ouverts, elles sont certainement en grande partie dues à des contextes domestiques, alliant cadre juridique, volonté politique et capacités combinées de soutien aux sociétés innovantes et de sanctions des sociétés en infraction.

Il n'en reste pas moins, qu'avec une cinquantaine de sociétés engagées dans l'aménagement dont quelques 18 sont certifiées (ou en cours de certification), on peut sérieusement estimer que le processus de certification suit un rythme tout à fait raisonnable en Afrique centrale. Cette progression a le profil classique d'une

industrie au caractère innovant, où les suiveurs succèdent aux pionniers selon un calendrier décalé de quelques années.

En progression significative, la courbe du nombre des certificats atteindra certainement un plateau d'ici 5 à 7 ans dans tous les pays du Bassin du Congo (hors RDC³ et Guinée Equatoriale). Des mesures incitatives ou des compromis techniques (exemple : acceptation de plans simples de gestion) devront être développés et mis en œuvre pour étendre la dynamique d'aménagement aux sociétés « retardataires ». S'attachant aux petites surfaces forestières, un futur programme (financé par l'AFD) mis en place par le Gabon permettra sans doute à ce dernier de reprendre une place très honorable dans le haut du classement des pays

3. La RDC constitue un cas particulier. Ce pays est en retard en matière de GDF en raison d'une période récente de conflit. Aujourd'hui en voie d'apaisement, tout laisse penser que la RDC suivra la dynamique des autres pays du Bassin du Congo. Un processus de validation des concessions forestières et un travail d'affectation des terres pour la définition de nouvelles concessions sont engagés. Le cadre normatif de l'aménagement est en cours d'élaboration.

de la sous région. L'objectif annoncé du gouvernement gabonais de tendre vers les 10 millions d'ha sous aménagement est donc toujours d'actualité.

Très loin de l'épiphénomène, le mouvement vers la GDF en Afrique centrale semble donc résolument en marche. Mais le processus menant à la certification reste à encourager. L'objectif de la GDF n'est pas encore acquis car le poids des sociétés engagées reste faible face à la concurrence, créant des distorsions de marchés imprimées par les coupes illégales et les sociétés n'ayant pas encore investi dans l'aménagement. Rappelons à cet égard, que la forêt d'Afrique centrale ne se limite pas aux 53,4 millions d'ha en grandes concessions forestières (voir colonne A), mais que quelques 120 millions d'ha sont exploités pour la production de bois d'œuvre (FRM, 2005 ; CONNOLLY, 2006).

Les stratégies possibles pour les entreprises

Les motivations pour s'engager dans le processus vertueux de la GDF et de la certification varient en réalité d'une société à une autre.

La démarche vers une certification de Type 1, à l'instar de celle menant à l'aménagement durable, reste un exercice long, coûteux et parfois périlleux. On a encore en mémoire des audits FSC non aboutis ou des certificats attribués puis retirés. Les outils d'audit, la formation des auditeurs et la préparation des sociétés n'étaient pas, à cette époque, à un niveau suffisant. Aujourd'hui, ce sont de véritables stratégies que les sociétés doivent développer pour se préparer à un audit de certification (Photo 2).



Photo 2. Atelier certification en brousse : un exemple de mécanisme participatif et de communication interne réussi. Société SBL, Gabon.

Selon BUREAU VERITAS (DUHESME, communication personnelle), certains opérateurs forestiers ont dégagé des marges additionnelles allant jusqu'à 25 % sur certains produits certifiés. D'autres connaissent de moindres succès commerciaux. On voit bien que les liens entre les marchés et le bois certifié ne sont pas encore scellés, et que les entrepreneurs ont aussi à leur charge la mise en place de stratégies commerciales et marketing.

Ceci n'empêche pas les opérateurs les plus importants d'afficher leur stratégie et d'affirmer que la certification de Type 2 est pour eux une « étape transitoire dans le processus global de certification forestière » (voir le site internet du groupe Rougier : www.rougier.fr). Pour les aider dans cette démarche, ils font appel à des bureaux d'étude spécialisés, comme FRM, TERA ou Sylvafrica.

La stratégie des institutions et des organisations professionnelles

Les lobbies à l'origine de la certification (avec en tête les ONG internationales) ont eux aussi développé des stratégies mieux adaptées que celles mises en place dans les années 1990. Ils orientent désormais leurs actions plus vers la distribution (en Europe) et les Etats producteurs que vers les simples opérateurs forestiers. A cet effet, ils ont récemment gagné à leur cause les Etats-Unis (via la Banque Mondiale), l'Union Européenne (via la Commission Européenne), une très grande partie des Etats membres de l'Union et quelques Etats africains. Le processus FLEGT (*Forest Law Enforcement, Governance and Trade-Application*) des Lois Forestières, bonne Gouvernance et Commerce est en marche⁴.

Ainsi, au processus (volontaire) basé sur une demande des marchés, s'ajoutera, d'ici deux à trois ans, un « nouvel outil de certification » relevant d'un processus politique et douanier au travers duquel aucune grume de bois ne pourra être exportée sans un « certificat de légalité d'origine ». Ces documents, ayant comme départ des négociations bilatérales, seront harmonisés pour toute l'Afrique. Les associations professionnelles ne sont pas non plus en reste. Avec le soutien financier de l'Union Européenne, des événements sont régulièrement organisés dans les pays producteurs et importateurs de bois.

Des initiatives de dissémination de l'information, de valorisation du marché des bois certifiés et d'encouragement aux partenariats industriels sont promues (Photo 3).



Photo 3. Evènement Race Wood de l'IFIA/ProInvest. Ghana, décembre 2006.

4. Voir les sources de documentation :

www.diplomatie.gouv.fr
www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/Affaires_etrangeres0607.pdf
www.itto.or.jp/live/Live_Server/1071/tfu.2005.03.f.pdf
www.unep.org/PDF/Geo_Yrbk_03/2-apercu.pdf

Quel avenir pour la certification ?

Un des plus grands défis auxquels les décideurs politiques et les compagnies forestières se trouveront confrontés dans le futur sera de générer les revenus nécessaires au financement de la GDF et de la certification. Ils devront faciliter des mécanismes de mise en place d'un système de marché compétitif pour les bois issus de forêts sous aménagement durable.

La solution d'un financement par le marché des bois issus de la GDF est nécessaire à terme si l'on souhaite donner à l'aménagement forestier une dimension incitative pouvant motiver l'adoption de la certification à l'échelle de la région. A cet égard, les consommateurs finaux (particuliers ou commandes publiques) seront, dans le futur, seuls à même de changer la structure du marché par une demande accrue en produits certifiés. Le rôle majeur des institutions internationales, des organismes régionaux et des gouvernements sera de faciliter la création de marchés plus transparents. Dans tous les cas, on peut également estimer que le destin de la certification est lié à la crédibilité des systèmes de certification et à leur capacité à s'adapter aux évolutions scientifiques et politiques.

Les Etats producteurs et importateurs de bois doivent également pérenniser leurs efforts. Les réunions inter-ministérielles, les différents *fora* internationaux et les coopérations bi- et multi-latérales sont autant de lieux où des réflexions sur des stratégies intégrées et harmonisées sont menées. Soutenus par des institutions internationales, des organismes régionaux (OAB, OIBT, COMIFAC, CBFP, etc.), des ONG environnementales internationales (WWF, UICN, WCS, etc.) et des bailleurs de fonds, les Etats africains devront persévérer dans la définition des objectifs spécifiques, politiques sectorielles, plans de convergence et autres moyens à mettre en œuvre pour leur développement futur. ■

Bruno-Charles O'HEIX
Consultant indépendant, Ark of Noah
270, chemin du Pilon
13580 La Fare Les Oliviers
oheixbruno@yahoo.com

Références bibliographiques

- BASS S.**, 1998. La certification des forêts – débats sur les normes. Silva, document RDFN, numéro 23b, été 1998.
- CIFOR**, 2000. Directives pour le développement, le test et la sélection de critères et indicateurs pour une gestion durable des forêts. Manuels de critères et indicateurs pour la gestion des forêts, volume 1. Edition CIRAD-Forêt, Montpellier, France.
- CONNOLLY C.**, 2006. Constraints to sustainable forest management of Africa's humid forests: the ATIBT experience. The international forestry review, Vol. 8 (1), No. 29: 78-82.
- DROUINEAU S.** et **NASI R.**, 1999. L'aménagement forestier au Gabon, historique, bilan, perspectives. Série Forafri n°19, Cirad-Forêt, Montpellier, France.
- FRM**, 2005. Sustainable forest management in tropical forests, Presentation by Dr Bernard CASSAGNE at the ATIBT. Forum 2005, Shanghai, China.
- KARSENTY A.**, 1999. La fiscalité forestière et ses dimensions environnementales. L'exemple de l'Afrique centrale. Bois et Forêt des Tropiques, 260 : 19-29.
- NAIR C.T.S.**, 2006. What is the future of African forests and forestry? The international forestry review, Vol. 8 (1), No. 29: 4-13.
- NASI R.**, **CASSAGNE B.** et **BILLAND A.**, 2006. Forest management in Central Africa: where are we? The international forestry review, Vol. 8 (1), No. 29 : 14-20.
- O'HEIX B.-Ch.**, 2002. A European expert view on the Chilean forest certification process. Lignum, Bosque-Madera & Technologia, N°56: 46.
- O'HEIX B.-Ch.**, **DOUCET J.-L.**, **ONDO R.** et **INGUEZA D.**, 2002. Critères et Indicateurs : les initiatives gabonaises. Bois et Forêts des Tropiques, N°271: 79-88.
- OIBT**, 1992. Guidelines for the sustainable management of natural tropical forest. ITTO Policy Development Series 1. ITTO, Yokohama.
- SGS**, 1994. Position paper on certification. Oxford, 89 p.

L'article de Bruno-Charles O'Heix a donné lieu à de nombreuses remarques au sein du comité de lecture du Flamboyant et nous comptons profiter du prochain numéro du bulletin pour approfondir le sujet de la certification en Afrique centrale et donner aux contradicteurs l'occasion de débattre. Dans cet esprit nous espérons que certains d'entre vous seront soucieux d'apporter leur contribution.

Nyungwe mon amour

Mwiriwe Nyungwe !
Mwaeamutse Nyungwe !
Je rêve...je dors dans Nyungwe,
J'aime Nyungwe
Cyane, cyane
Sans tes arbres les journées seraient
longues, insupportables.
Mwiriwa Nshuti Flamboyant
J'aime Nyungwe – Forest
Nyungwe mon amour
Avec les fleurs jeunes rouges écarlates
Nyungwe eh Nyungwe
J'embrasse tes primates,
Tes chimpanzés regardent et gesticulent

Abana b'Imana ni beza
(Les singes sont les enfants de Dieu)
Voyageurs et touristes vomissent
Sur tes routes escarpées
Tu restes mignonne Nyungwe
Nyungwe on te peine
Hors de tes peines
Tes primates digitigrades
Tes gaîtés et tes « Z »
Nyungwe mon amour du Rwanda
Richesse du pays des Mille Collines !

Josiane NYIRANEZA, 14 ans, Cyangugu, Rwanda

9

- information, sensibilisation et renforcement des capacités en foresterie sociale et communautaire ;
- appui administratif, organisationnel et technique pour la mise en place de forêts communautaires pilotes ;
- vulgarisation et techniques agroforestières durables et développement socio-économique local.

Cadre géographique et humain

La zone d'étude est située sur le plateau méridional Camerounais, au sud-est du Cameroun, et les travaux de terrain se sont concentrés au Nord de la réserve de faune et de biosphère du Dja. Le relief correspondant est constitué d'un réseau relativement dense de vallées peu profondes qui recueille les cours d'eau s'écoulant vers le Dja (l'un des affluents du fleuve Congo). Cette position en périphérie de la réserve confère à cette zone une biodiversité comparable sinon identique à celle de la réserve en termes d'espèces. Du point de vue démographique, les badjoués sont l'ethnie constituant la majorité de la population de cette zone. On y trouve également les makas (minoritaires) et une poignée d'allochtones. La densité de la population est de l'ordre de 2 habitants par km².

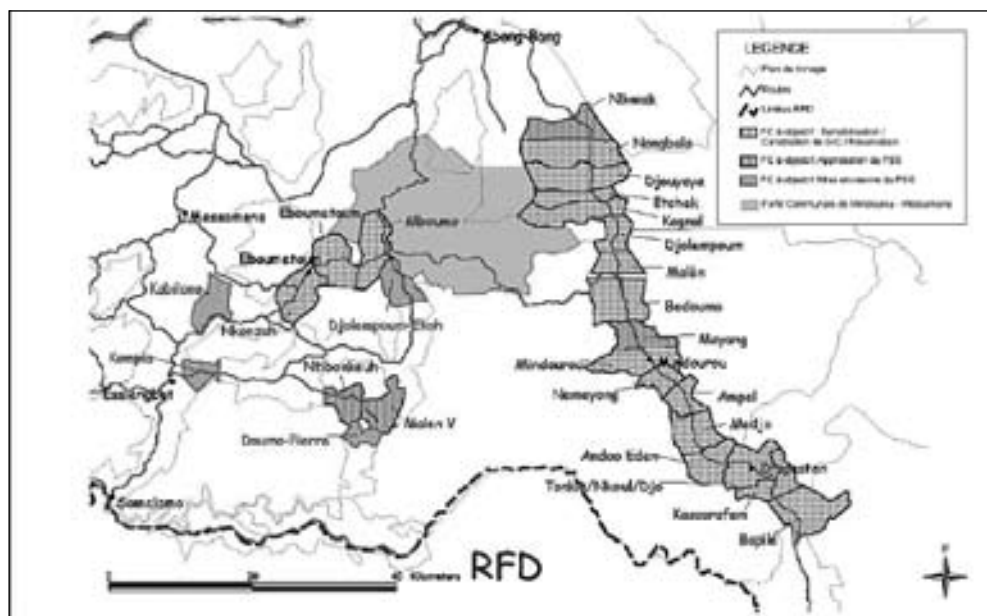


Figure 1. Zone d'étude : forêts communautaires dans la périphérie nord de la Réserve de Faune de Dja.

Méthodologie

Réunions d'animation

Les réunions d'animation sont un cadre d'échange et de dialogue. Elles devraient permettre de poser certains jalons favorisant une gestion à long terme. Les ONG locales assurent la vulgarisation de la loi sur les FC, la construction, l'organisation de la dynamique communautaire et la facilitation des séances de prise de décision au sujet de la

gestion des ressources (entre les populations locales et les autres acteurs) dans le cadre d'un partenariat signé entre le projet et les ONG locales.

Sur le plan pratique, les animateurs sont responsabilisés dans les secteurs (groupe de 3 à 4 villages riverains) où ils séjournent en permanence. Durant cette première étape, les villageois reçoivent diverses informations sur le processus de forêts communautaires. C'est également à ce moment que l'on évalue l'engouement des populations ainsi que les impacts (surtout négatifs) qui risquent de compromettre la réussite du processus. L'étape suivante consiste à préparer les communautés à la délimitation de la FC.

10 Etude de l'occupation spatiale

Une étude des limites du terroir est préalablement réalisée. Il s'agit de définir exactement l'étendue des finages villageois au sein desquels s'exercent les activités des populations. Pratiquement, il est question de réaliser une enquête auprès des populations, suivant l'approche proposée par Vermeulen (Vermeulen, 1997). L'application de la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARF) permet par la suite aux chefs des villages accompagnés de leurs notables de représenter schématiquement les différentes caractéristiques physiques du milieu (cours d'eau, pistes et sentiers traversant le terroir et leurs noms). Le principal intérêt de ce procédé est d'analyser la structuration que les populations se font de leur propre environnement. Le produit de cet exercice est une carte de finage au 1/100000 où ressort la structuration des activités des populations.

L'étape suivante consiste à vérifier sur le terrain les informations ainsi collectées avec les villageois. Il s'agit cette fois de géopositionner avec précision les différents sites, que l'on identifiera individuellement à l'aide d'une fiche d'occupation spatiale.

Confrontation avec le plan zonage

Un décret du Premier Ministre portant adoption du plan d'affectation des terres forestières dans le Cameroun

méridional a été signé en 1995. Le rôle précis de ce plan est de définir quelles surfaces sont destinées au domaine forestier permanent composé des terres définitivement affectées à la forêt et appartenant à l'Etat ou aux collectivités publiques (forêts communales), et quelles surfaces sont dévolues au domaine forestier non permanent composé des forêts à vocation multiples et susceptibles d'être affectées à d'autres usages (agriculture, pastoralisme). C'est dans ce domaine que peuvent être créées des forêts communautaires.

Selon l'approche du projet, un technicien forestier est habituellement mis à la disposition des villages afin de résoudre les problèmes concrets de délimitation sur le terrain. Sa première mission consiste à expliquer pratiquement et clairement à l'aide d'une carte de la zone, les limites du plan de zonage établi par le Ministère de l'Environnement et des Forêts. Il est question dans cette étape d'insister sur la notion de forêts permanentes et non permanentes. C'est également dans cette circonstance que la communauté se fait une idée de la forme et de la superficie pouvant être attribuée à la FC.

De la plupart de nos expériences, il ressort généralement qu'une bonne partie du terroir villageois dans lequel les populations exercent leurs activités se retrouve à l'intérieur des limites des Unités Forestières d'Aménagement (UFA) ou des forêts communales (qui relèvent de la gestion de la commune), deux catégories dépendant du domaine permanent. Ceci est l'une des causes de la superficie réduite de certaine FC. Dans la zone d'intervention aucune FC n'atteint jusqu'à présent 5 000 ha (Djolempoum/Ekoh 2 550ha, Kompi 1 800 ha, Kabilone, 2 500 ha).

En théorie, il est possible de repousser les limites du plan de zonage dans le cadre des FC. Toutefois la procédure est longue et l'issue encore incertaine. Plusieurs rencontres ont été organisées par le projet pour sensibiliser les communautés à ce sujet. C'est l'une des étapes les plus délicates du processus. Elle a constitué pendant longtemps un sujet de réflexion et de discussion avec les communautés qui se retrouvaient presque toujours avec une forêt réduite dans un espace par ailleurs déjà exploité.

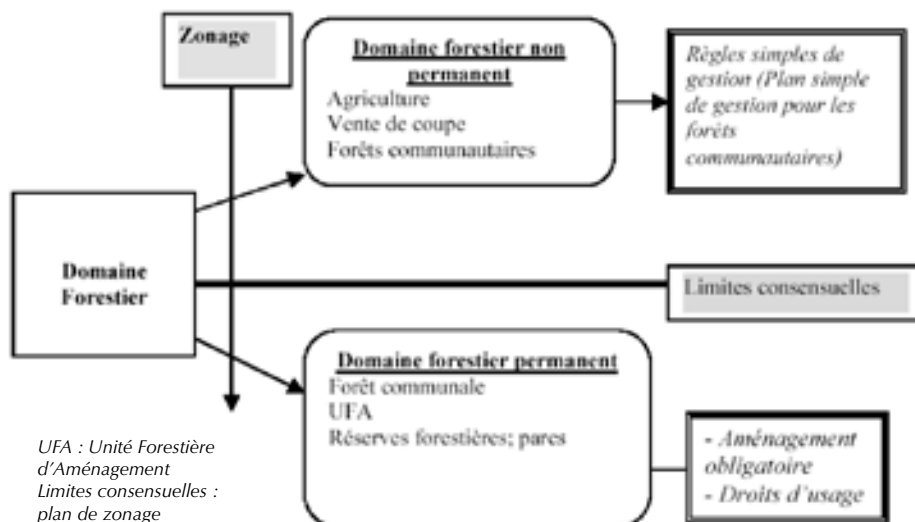


Figure 2. Statut juridique des forêts au Cameroun.

Limites avec les villages voisins

La phase la plus sensible de délimitation des FC est sans doute celle de la concrétisation des limites avec les villages voisins. De notre expérience vécue sur le terrain, il ressort que dans tous les villages où nous avons travaillé cette étape s'est déroulée dans un contexte de conflits. En effet, la majorité des villages dans notre zone d'intervention ont toujours vécu ensemble sans véritable limite entre eux (espaces lignagers) et sans contentieux autour des terres. La situation est subitement en train de changer à cause de la pénétration de l'exploitation forestière et la perspective de création des FC. La matérialisation sur le terrain des limites d'une FC peut constituer pour certains villages l'occasion ou jamais

de s'approprier le maximum d'espace. Pour rester en dehors de tout conflit, la stratégie du projet exige que les autorités traditionnelles des villages voisins soient contactées avant la matérialisation des limites sur le terrain et qu'elles soient associées à sa réalisation.



Photo 1. Jeune de la localité lors de la délimitation de la forêt communautaire de Djolempoum-Ekoh.

La matérialisation proprement dite des limites sur le terrain, est réalisée par une équipe composée de jeunes volontaires des villages concernés conduits par quelques adultes qui connaissent bien la forêt. Pour éviter de susciter certains désaccords, la méthode utilisée consiste à positionner les limites de la FC hors des limites administratives sauf dans certains cas où ces limites sont confondues à des cours d'eau. Les limites peuvent être déplacées vers l'intérieur du terroir du village qui sollicite la FC si le village voisin en conteste le tracé. L'une des choses à éviter est de vouloir absolument tracer une ligne droite à l'aide d'une boussole.

La matérialisation est donc généralement associée à un GPS (*Global Positioning System*) permettant d'enregistrer les multiples circonvolutions de la limite et de les rapporter sur un support cartographique.

A la fin de chaque exercice, il est demandé aux différents participants, en particulier les autorités traditionnelles ou leurs représentants, de signer un procès verbal attestant l'accord de tous au sujet de la limite qui vient d'être tracée. Ces procès verbaux sont d'une grande utilité lors de la réunion de concertation, dans la mesure où ils témoignent d'un accord volontaire et participatif.

Réunion de concertation

Selon le manuel de procédures d'attribution et les normes de gestion des FC « Toute communauté désirant gérer une FC doit tenir une réunion de concertation réunissant l'ensemble des composantes de la communauté concernée afin de désigner le responsable de la gestion et de définir les objectifs et les limites de ladite forêt ».



Photo 2. Tenue d'une réunion de concertation en présence du responsable local de l'administration.

Cette rencontre consiste généralement à entériner les démarches relatives à la délimitation du massif, étant donné que le responsable des opérations forestières est élu avant la réunion de concertation et les objectifs de la FC déjà connus. Mais certaines rencontres, qui débutent pourtant dans une bonne ambiance, se crispent au moment où la parole est donnée aux représentants des villages voisins

Tableau 1. Récapitulatif des étapes de délimitation d'une FC.

ETAPE	OBJECTIFS	INTERVENANTS
1. Réunions d'animation	Pour sensibiliser, préparer et amener la communauté à prendre de bonnes décisions	<i>Animateur</i> <i>Populations</i>
2. Etude de l'occupation spatiale	Pour définir exactement et de manière participative l'étendue de la zone dans laquelle les populations exercent leurs activités	<i>Animateur</i> <i>Populations</i>
3. Confrontation des limites de la Forêt Communautaire avec le Plan de zonage	Pour s'assurer que les limites de la forêt sollicitée n'empiète pas le Domaine Forestier Permanent.	<i>Animateur</i> <i>Technicien</i> <i>Populations</i>
4. Matérialisation des limites sur le terrain	Pour circonscrire l'espace dans lequel se dérouleront les activités de la FC	<i>Technicien</i> <i>Populations</i> <i>Chef de poste forestier (si possible)</i>

afin d'avoir leur point de vue sur les limites. Par expérience, la participation des représentants des villages voisins ne constitue pas toujours une garantie pour la réussite des démarches. Généralement ces représentants, par méfiance ou pour ne pas voir le voisin circonscrire leur territoire, bloquent la continuité du processus en évitant par exemple d'apposer leur signature sur les procès verbaux. Les mêmes paroles reviennent tout le temps « *nous ne sommes pas contre le fait que nos frères voisins aient une forêt communautaire, mais juste contre les limites* ». Même si la première réponse du représentant comporte des éléments d'espoir, la négociation va durer longtemps.

12

Discussion et recommandations

L'initiative que le gouvernement camerounais a prise en adoptant une politique forestière qui a pour objectif d'augmenter le degré de participation des populations locales à la gestion des forêts est salubre. Cependant, il faut considérer avec réalisme que, d'une part, la démarche de délimitation des FC montre que : l'identification du terroir villageois et la délimitation des FC ne sont pas aisées dans tous les cas. D'autre part, l'article 27(1),(2) et (3) de la loi N° 94/01 circonscrit l'espace où devrait se situer une forêt susceptible d'être sollicitée pour la création d'une FC dans les zones agroforestières que l'on qualifierait même d'agricoles. En conséquence, les espaces réservés aux FC brillent par leur pauvreté en bois et par leur taille réduite.

D'autre part, lorsqu'une communauté désire obtenir une FC, la loi prend en considération le point de vue des villages limitrophes, elle donne même le pouvoir aux autorités administratives locales de suspendre la réunion de concertation lorsque les limites sont contestées, mais elle ne prévoit rien dans le cas où la limite est contestée délibérément par les villages voisins. La réunion de concertation suffit-elle pour faire l'unanimité sur les limites d'une FC surtout dans le cas de plusieurs villages limitrophes ?

Pour éviter un certain nombre de conflits et de confrontations susceptibles de compromettre la réussite du processus de délimitation des FC sur le terrain, il est souhaitable de prendre certaines mesures, à savoir :

- ❑ Informer et former d'abord les communautés des villages pilotes ainsi que les villages voisins sur le bien fondé

des FC en tant qu'outil de gestion par des réunions d'animation élargie avant le début des travaux pratiques de terrain.

- ❑ Expliquer aux communautés la notion de plan de zonage.
- ❑ Effectuer la matérialisation des limites avec des équipes mixtes composées des représentants des différents villages concernés.
- ❑ Matérialiser les limites de la FC hors des limites administratives sauf en cas de limites naturelles (cours d'eau).
- ❑ Déplacer la limite vers l'intérieur du terroir du village qui sollicite la FC si le village voisin n'est pas d'accord.
- ❑ Faire signer un procès verbal attestant l'accord des différents participants après l'ouverture de chaque limite.
- ❑ Inviter le chef de poste forestier de la zone pour qu'il s'assure de l'exactitude des limites bien avant la réunion de concertation.
- ❑ Organiser une pré-réunion de concertation en invitant tous les villages voisins avant la réunion de concertation qui doit plutôt être une formalité et une grande fête pour tous. ■

Barthélemy ONDOUA

WWF Cameroun, BP 6676, Yaoundé

barondo2000@yahoo.fr – bondoua@wwfcarpo.org

Références bibliographiques

VERMEULEN C., 1997. Problématique de la délimitation des forêts communautaires en forêt dense humide, Est-Cameroun. In: *Proceedings of the Limbe Conference, Limbe botanique garden, Cameroon, 17-24 January 1997*, Earthwatch Europe, UK Tropical Forest Forum.

API-DIMAKO, 1996. Manuel de procédure pour la demande de création d'une forêt communautaire. Ministère de l'Environnement et des Forêts. Direction des forêts, Projet API de Dimako.

AZINGUE AZINGUE, L.-C., 1995. Etude juridique des forêts communautaires prévues par la loi 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts de la faune et de la pêche au Cameroun. Thèse de maîtrise de droit public, Projet ECOFAC.

VERMEULEN C., 1998. Recensement, mobilisation et occupation spatiale du village Kabylone.

Tu vis comme nous !

Oh l'arbre de mes ancêtres !

Créé le troisième jour de la semaine, tu es une créature merveilleuse.

Tu pousses comme un champignon, et ta verdure colore tout l'univers.

Devant un soleil ardent, même les rois trouvent un abris à tes racines.

Tu fournis le bois de chauffage pour préparer le koko à la farine de manioc, du riz au poisson et que sais-je !

Tes branches dégagent des substances agréables pour la santé.

Dans ta demeure, les chenilles trouvent un territoire fertile et serein.

C'est toi qui donnes du travail à l'ébéniste.

Les singes, les oiseaux, les reptiles, les mollusques et autres espèces animales n'auraient point de monde sans toi.

En ton sein, les pharmaciens modernes et naturels trouvent la matière première.

Alphonse Malulu Vangu, Ecole Primaire 4 Kingasani, RDC

La démarche de la Compagnie des Bois du Gabon (CBG) en matière de certification de sa production forestière

Contexte

Les forêts d'Afrique centrale se caractérisent à la fois par leur étendue, par leur richesse écologique et par leur faible densité humaine. La prise en compte des aspects économiques, sociaux et environnementaux dans leur gestion est un enjeu crucial pour la région. Dans ce sens, le cadre législatif gabonais, redéfini depuis 2001 par la promulgation du nouveau Code Forestier, vise à une gestion rationnelle des forêts de production qui passe par l'élaboration de plans d'aménagement durable des concessions forestières. Ce contexte législatif se base sur trois principes qui sont la valorisation des ressources, la protection des écosystèmes et l'implication des communautés riveraines dans la gestion des espaces forestiers.

La forêt gabonaise couvre une surface totale de 22 millions d'hectares. Environ 10 millions d'hectares sont attribués sous forme de concessions à la production ligneuse, parmi lesquels 30% ont effectivement validé un plan d'aménagement.

La certification forestière vient d'une démarche volontaire des entreprises d'exploitation forestière qui visent à travers elle l'accès au marché des bois produits sur une base durable. Elle vient compléter le plan d'aménagement en tant qu'outil pour la gestion forestière durable et vise à établir la confiance entre le fournisseur et l'acheteur, en donnant une assurance qu'un produit est conforme aux exigences spécifiées dans la norme.

La reconnaissance internationale des efforts de gestion durable des concessions certifiées devrait permettre d'une part d'encourager les entreprises engagées dans la démarche d'aménagement, et d'autre part, de motiver des entreprises à s'orienter vers une gestion durable.

La Compagnie des Bois du Gabon

La CBG est présente comme exploitant forestier au Gabon depuis 1980. Depuis 5 ans, assistée du bureau d'études en aménagement forestier Terea, elle s'est engagée dans une démarche de gestion forestière durable, conformément à la législation gabonaise et en réponse aux débats internationaux sur la valorisation économique des écosystèmes forestiers tropicaux. Ce travail a été concrétisé par l'agrément en 2004 par le Ministre en charge des forêts du Plan d'Aménagement de la Concession Forestière sous Aménagement Durable (CFAD) de Mandji, située dans le Sud Ouest du Gabon. La validation du plan d'aménagement sur cette surface de 352.000 ha a poussé l'entreprise à poursuivre sa démarche

dans la gestion durable, avec la volonté d'obtenir une « certification forestière » des bois qu'elle exploite comme valorisation de ses engagements.

La CBG emploie quelques 300 employés sur son site de production forestière ; elle dispose en outre d'une scierie ainsi que, en partenariat avec l'industriel français Joubert, d'une usine de déroulage moderne, ces deux usines étant implantées à Port-Gentil.

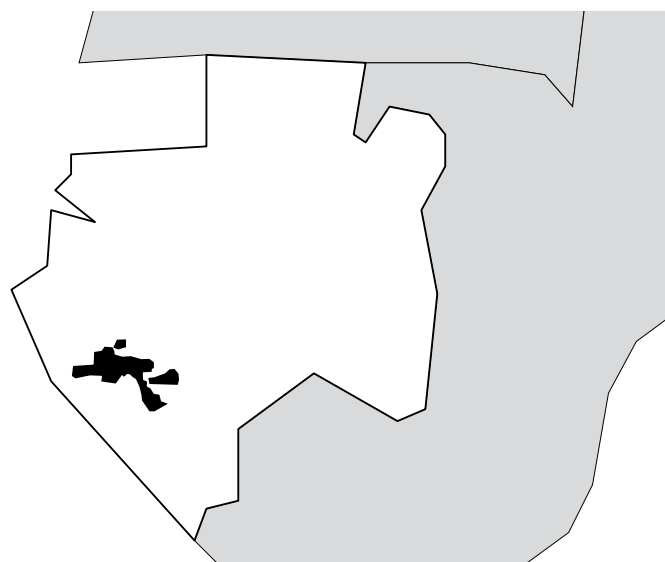


Figure 1. Localisation (en noir) du massif à aménager.

Choix d'un système de certification

Sur le plan international, des outils existent pour évaluer les démarches privées d'aménagement durable : il s'agit des certificats de gestion forestière, les plus appliqués étant ceux délivrés par le *Forest Stewardship Council* (FSC) — ou Conseil d'intendance de forêt — et le Programme Européen des forêts certifiées (PEFC).

Le Gabon a vu cette année l'émergence d'un schéma de certification panafricain basé sur les Principes, Critères et Indicateurs (PCI) développés par l'OAB / OIBT et adapté au contexte spécifique gabonais par un groupe de travail national. Ce Schéma Gabonais de Certification Forestière (PAFC-Gabon) a été adopté le 4 mai dernier ; il est en cours de reconnaissance par le système international de certification PEFC, ce qui lui donnera le poids nécessaire pour promouvoir l'aménagement forestier des forêts du Gabon et faciliter l'accès des produits issus de ses forêts aménagées sur les marchés sensibles internationaux.

Le PAFC Gabon est basé sur quatre principes, déclinés en 20 critères et 92 indicateurs :

Principe 1	L'utilisation durable de la forêt et le maintien de ses multiples fonctions font l'objet d'une haute priorité politique.
Principe 2	L'unité de gestion forestière, quelle que soit sa vocation, est gérée durablement en vue de la fourniture de biens et services
Principe 3	Les principales fonctions écologiques de la forêt sont maintenues.
Principe 4	Le gestionnaire de l'unité de gestion forestière doit contribuer à l'amélioration du bien-être économique et social des travailleurs présents sur l'unité de gestion et des populations locales.

14

Hormis le premier principe qui est relatif à la politique forestière nationale, les trois autres sont sous le contrôle de l'entreprise forestière et à développer à son niveau. La vérification de l'adhésion à l'ensemble de ces Principes, Critères et Indicateurs (PCI) se fait lors d'un audit indépendant.

La démarche de la CBG en matière de certification

Définition d'une politique environnementale

Les objectifs que vise la CBG à travers la mise en œuvre de son plan d'aménagement sont la production de bois d'œuvre et l'approvisionnement régulier de ses deux unités de transformation industrielle basées à Port-Gentil (scierie et déroulage), dans un contexte d'amélioration des conditions de ses travailleurs, de développement social et de protection de l'environnement.

Dans ce cadre, la direction a défini une politique environnementale de l'entreprise, qui consiste à s'engager dans un processus d'amélioration continue, à prévenir la pollution et à se conformer aux règlements en vigueur.

En particulier, elle exprime la volonté de la CBG :

- de respecter les réglementations et législations nationales ;
- d'identifier les impacts négatifs et positifs générés par ses activités ;
- d'identifier les sources de pollution liées à ses activités et de mettre en œuvre les moyens pour leur éradication ;
- de mettre en place un programme de travail performant dans les domaines de la sécurité, l'hygiène, la santé, la gestion de la faune et l'environnement ;
- de s'engager dans l'amélioration continue des performances environnementales de l'entreprise et de ses actions sociales.

Mise en place d'un programme environnemental

L'analyse du niveau d'adéquation aux PCI des activités de la société et de ses infrastructures au niveau de ses « bases

vie » a permis d'élaborer un programme environnemental (ou système de management) qui recense les actions prioritaires à mettre en place pour rendre ses activités compatibles avec le référentiel. Ce programme environnemental implique les différents cadres de la société et vise à intégrer les exigences des PCI au niveau de leurs activités, de responsabiliser les personnes travaillant sous leur responsabilité et de leur inculquer les notions de sécurité et de respect de l'environnement. Ce système de management est suivi et contrôlé en permanence de manière à se diriger vers les objectifs fixés. Il est revu périodiquement par la direction, ce qui lui permet d'évoluer et d'intégrer de nouveaux objectifs.

Les volets concernés par le programme environnemental sont présentés ci-dessous :

Programme Environnemental Annuel - Objectifs 2007
I - Gestion du personnel de l'entreprise et des ayants-droit
Améliorer le cadre de vie des travailleurs et leurs ayants-droit
Renforcer les modalités d'accès aux soins pour les employés et ayants-droit
Structurer les relations avec les employés de l'entreprise
II - Social villageois / relations extérieures
Participer au développement socio-économique local
Gestion des conflits / divers
Impliquer l'Administration et les populations locales dans le processus de gestion durable
III - Sécurité du travail
Assurer un contexte de sécurité au travail
Assurer un suivi de l'activité médicale sur sites
Sensibiliser les employés aux risques encourus par leurs activités professionnelles
IV - Faune - chasse
Faire appliquer la réglementation interne CBG en matière de chasse
Contribuer à la gestion de la chasse au sein de la CFAD
V - Pollution
Mise aux normes des installations de stockage des hydrocarbures
Récupération des déchets industriels
Assurer la sécurité des manipulateurs de produits chimiques toxiques
VI - Exploitation forestière
Minimiser l'impact direct de l'exploitation sur les peuplements forestiers
Surveillance des limites
Amenagement
Assurer et contrôler la traçabilité des produits de l'exploitation
VII - Management
Diffuser la politique environnementale de CBG
Assurer une bonne surveillance et mesurage des activités relatives à l'environnement
Développer la politique de formation / sensibilisation du personnel de l'entreprise
Disposer de la documentation réglementaire
Respecter la législation et la réglementation en vigueur

Figure 2. Tableau de synthèse du programme environnemental 2007 de la CBG.

Conformément à ce programme environnemental, les réalisations entreprises à ce jour concernent les volets suivants :

Gestion du personnel et de ses ayants-droits :

La société s'engage à respecter sur tous les points la législation en vigueur et notamment le Code du Travail et la Convention Collective des Exploitants Forestiers : elle déclare l'ensemble de son personnel et s'acquitte des charges sociales en vigueur, de manière à ce que les travailleurs et leurs familles disposent d'une protection sociale suffisante.

Pour ses salariés et leurs ayants droit, la CBG a entrepris un programme de construction qui vise à la restauration des habitats existants : construction de maisons supplémentaires et facilitation de l'accès à l'eau potable. Les camps sont équipés d'une infirmerie et la construction d'une école sur ceux qui ne disposent pas d'accès à l'éducation nationale est programmée.



© F. Sepulchre

Photo 1. Type d'habitation en construction pour les employés de l'entreprise.

Relations avec les populations villageoises

Un dialogue permanent existe entre la société et les populations villageoises de la concession. La création de comités villageois est encouragée de façon à permettre un dialogue structuré avec les populations, réduire les sources de conflits et assurer la coexistence des différentes utilisations des ressources forestières.

Le regroupement de ces comités à un niveau régional, avec l'implication de l'administration comme facilitateur, est aussi un processus qu'initie la CBG sur sa Concession Forestière à Aménagement Durable (CFAD) et qui sera l'occasion pour ces populations de proposer à la CBG des demandes d'appui au développement communautaire. Ces plans seront étudiés de façon transparente en présence des acteurs concernés et des programmes pour y répondre seront validés avant d'être mis en œuvre. Cette initiative est motivée par la volonté de faire des actions concrètes et durables pour les communautés, d'une façon concertée et programmée.

Sécurité du travail

La sécurité du travail est une priorité à laquelle répond l'entreprise par la mise à disposition d'équipements de protection individuels adaptés à chaque poste, par la formation du personnel à des pratiques qui minimisent les risques d'accident, et par la mise en place d'un système de sensibilisation aux dangers rémanents.

Au niveau particulier du transport des grumes sur les axes routiers, un dispositif de convoyage est appliqué, qui consiste à disposer un véhicule léger en avant du convoi de grumiers

afin de prévenir les véhicules circulant en contresens du passage de camions.

Système de gestion de la faune et réglementation de la chasse

En matière de chasse, la CBG vise à limiter les effets néfastes directement ou indirectement liés à ses activités. La prise en compte dans son règlement intérieur de mesures interdisant le transport d'armes, de produits de la chasse et de chasseurs, l'élaboration d'un plan de gestion de la chasse pour les employés et la mise en place d'un système de fermeture des pistes et routes fermées à l'exploitation sont des mesures mises en œuvre en interne et qui concernent directement la CBG. L'installation d'un commerce qui fournisse aux employés des produits, entre autres carnés, est aussi une action qui va dans le sens de réduire la pression sur la ressource faunique de la concession.

Pour aller plus loin, un partenariat avec le WWF (qui appuie l'administration dans la gestion du Parc National de Moukalaba-Doudou, voisin de la concession CBG) a été établi et vise à un meilleur contrôle de l'accès au Parc National ainsi que du transport des produits qui en sont issus. Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'initiative pour le Patrimoine Forestier Mondial des Forêts d'Afrique centrale (Cawhfi) ; il s'attachera prochainement à proposer et à mettre en place un système de gestion de la chasse au sein même de la CFAD, avec l'implication des autorités administratives.

Maîtrise de la pollution

La maîtrise de la pollution liée aux activités de la CBG se base en premier lieu sur la construction d'infrastructures adaptées pour le stockage des hydrocarbures. Il comporte des systèmes de récupération des pertes et des écoulements. Les déchets de produits polluants (acide de batteries, hydrocarbures) sont systématiquement récupérés et envoyés aux installations *on shore* de Shell dans le cadre d'un accord de récupération et de recyclage.

À cela s'ajoute la sensibilisation permanente du personnel aux règles de respect de l'environnement et à l'adoption de pratiques non polluantes sur tous les sites de travail de la CBG.

Exploitation forestière

Les principes de l'aménagement servent de base à l'exploitation forestière. Ce sont : le choix d'une rotation (déterminée par les résultats de l'inventaire d'aménagement et des calculs des taux de reconstitution), le zonage en série de production, série de protection et série agricole et le strict respect des limites de coupe prévues par l'aménagement, comme celui des diamètres minimum d'aménagement.

Les méthodes d'exploitation forestière à impact réduit (EFIR) sont progressivement mises en place et concernent la planification des activités (inventaire de la ressource, construction de routes et de pistes) et la limitation des dégâts causés au peuplement, depuis l'abattage des grumes jusqu'à leur arrivée au parc.



Photo 2. Débardage d'Exploitation Forestière à Impact Réduit.

Un système de traçabilité des grumes est mis en place, qui permet de remonter la filière qu'a suivie un bois exploité jusqu'à sa position initiale.

Enfin, un suivi de la dynamique forestière est en préparation, mené avec l'institution belge de recherche en foresterie tropicale, Nature +, qui assistera la mise en place et le suivi de placettes ayant pour but de compléter les connaissances sur les interventions sylvicoles en milieu tropical et d'améliorer les dispositifs sylvicoles de la CBG.

Optimisation de la gestion de l'entreprise (Management)

Il s'agit en premier lieu de l'édiction de normes de travail basées sur un système de procédures, qui reflète le savoir faire de l'entreprise et lui permette de répondre aux PCI. L'adoption de ce système doit être surveillée et mesurée régulièrement. En particulier, les caractéristiques des opérations et activités qui peuvent avoir un impact environnemental significatif doivent elle aussi être suivies et documentées afin d'être

en mesure de mettre en œuvre des actions correctives ou préventives. Enfin, il s'agit de développer une communication au sein de l'entreprise, qui permette la sensibilisation du personnel au processus d'aménagement et à l'amélioration des performances à tous les niveaux de l'entreprise.

Vers une amélioration continue

Par son engagement à exploiter les ressources naturelles de sa CFAD de façon intégrée, la CBG rejoint les quelques acteurs de l'Afrique centrale qui essayent d'intégrer la notion de durabilité dans leurs pratiques (avenir de la ressource, de la société africaine, du marché).

À travers la préparation à la certification, la CBG se joint à un processus dynamique. La mise en œuvre de son programme environnemental en est le commencement, qui devrait déboucher sur la certification forestière en question et se poursuivre par l'évaluation et l'amélioration continue de ses performances.

Un premier audit a eu lieu au mois de novembre dernier, réalisé par une équipe de cinq auditeurs du bureau Veritas. Cette première évaluation du programme d'aménagement forestier mené à la CBG a donné des résultats encourageants puisque le dossier a été jugé solide et cohérent ; il présage assurément un audit principal prochain.

L'intégration à cette démarche représente un investissement et il est à espérer qu'il sera bénéfique à l'ensemble des acteurs qu'il concerne et en particulier aux citoyens Gabonais, à la CBG et au Gabon. ■

Frédéric SEPULCHRE

BP 603, Port-Gentil, Gabon
fred.sepulchre@gmail.com

La dimension sociale de l'aménagement forestier durable au Gabon

Contexte historique de l'aménagement forestier

Dès le milieu du XX^e siècle, les forêts gabonaises ont fait l'objet de plans simples de gestion grâce au décret du 20 mai 1945 modifié en 1960. Une prospection sommaire des forêts permettait, en fonction de leur état, de déterminer une date de mise en exploitation et d'établir un cahier des charges à l'intention de l'exploitant. Ces dispositions sont tombées en désuétude pour cesser totalement d'être appliquées autour des années 1970.

De nombreux projets d'aménagement aboutiront à la mise en place de la loi 1/82 ou *loi d'orientation en matière des Eaux et Forêts*. Cette loi va définir un domaine forestier composé de forêts domaniales classées (domaine à vocation forestière déterminée, du domaine public) et de forêts domaniales protégées (domaine à vocation forestière non déterminée, du domaine privé). Mais, l'article 14 de cette loi précise que seules *les forêts domaniales classées doivent faire l'objet d'un plan d'aménagement dont les modalités sont fixées par voie réglementaire*. Ainsi, l'obligation d'aménagement ne porte que sur les forêts domaniales classées. Etant donné que ces forêts sont gérées par l'Etat, c'est donc à ce dernier qu'incombe la

responsabilité de réaliser des plans d'aménagement. A cette époque, la dimension sociale de l'aménagement n'est pas encore prise en considération même si on reconnaît déjà aux populations villageoises leurs droits d'usage coutumiers.

On peut estimer que c'est la parution en 1987 du rapport Brundtland de la Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), qui marque l'apparition du concept moderne de développement durable. Cinq ans plus tard, à l'occasion de la Conférence de Rio, cette vision permet de définir les principes orientant les politiques forestières à une échelle internationale, au travers notamment de l'agenda 21. Depuis lors, les pays d'Afrique centrale, avec l'appui des institutions internationales, ont multiplié les efforts en vue de la gestion durable de leurs forêts. Par exemple, la Déclaration de Yaoundé (1999) réaffirme l'engagement des chefs d'Etats de la sous-région de faire des massifs forestiers d'Afrique centrale un espace où les ressources sont conservées et utilisées de manière durable pour le bénéfice de leurs populations.

L'aménagement forestier durable au Gabon

Au Gabon, en particulier, dès mai 1996, le Gouvernement a présenté un ensemble d'orientations en matière de politique forestière, axé autour de la gestion durable à travers le concept d'aménagement forestier durable. Il faut attendre la nouvelle loi forestière 016/01 du 11 décembre 2001 pour que les trois dimensions de la gestion durable forestière (économique, sociale et environnementale) soient prises en compte dans le processus d'aménagement.

Cette nouvelle loi va fixer les modalités de gestion durable dudit secteur. Depuis lors, *toute forêt domaniale concédée ou non doit faire l'objet d'un plan d'aménagement*¹...

L'article 17 définit la gestion durable des ressources forestières comme étant *une gestion qui maintient notamment leur diversité biologique, leur productivité, leur faculté de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire de manière pérenne, les fonctions économique, écologique et sociale pertinentes, sans causer de préjudices à d'autres écosystèmes*.

Mais, la mise en œuvre d'une telle démarche nécessite une connaissance approfondie du massif forestier à aménager et de l'ensemble des conditions naturelles et humaines susceptibles d'influencer sur son évolution. Les plans d'aménagement et les standards d'éco-certification tentent d'apporter des réponses aux questions posées par la gestion durable.

Les objectifs sociaux des standards de certification

La question sociale est traitée par l'ensemble des standards de certification. Le schéma gabonais de certification (Pan Africain de Certification Forestière-PAFC Gabon) précise que :

- « *les droits légaux des populations autochtones à la possession, l'utilisation et la gestion de leurs terres, territoires et ressources doivent être reconnus et respectés* » (Principe 3) ;
- « *selon l'importance de ses opérations forestières, le gestionnaire de l'unité de gestion forestière doit contribuer à l'amélioration du bien-être économique et social des travailleurs présents sur l'unité de gestion et des populations locales* » (Principe 4).

Le schéma FSC formule ses objectifs d'une manière similaire : « *les opérations d'aménagement doivent préserver ou renforcer le bien-être socio-économique à long terme des travailleurs forestiers et des communautés locales* »².

Schématiquement, les mesures sociales reposent sur les trois niveaux suivants :

- assurer **des conditions de vie convenables** sur les chantiers forestiers et les sites industriels pour les salariés de l'entreprise et leurs ayants droit légaux. Il s'agit de l'ensemble des mesures concernant l'habitat, la scolarisation, la santé, l'hygiène et la sécurité, l'alimentation et la formation ;
- assurer la coexistence des différentes fonctions et usages de l'espace et des ressources de la forêt, pour garantir aux populations locales la préservation de leurs **droits d'usage légaux** ;
- contribuer au **développement local** par le financement d'infrastructures et d'équipements sociaux collectifs au bénéfice des populations riveraines, en particulier à travers l'exécution d'un cahier des charges par le titulaire et/ou à travers la part de la fiscalité forestière destinée au développement local mis en œuvre par l'état (ATIBT, 2005). A cet égard, la loi 016/01 portant code forestier en République gabonaise stipule en son article 251 que « *pour promouvoir l'aspect social de la politique de gestion durable, il est mis en place une contribution notamment financière, alimentée par les titulaires de ces concessions pour soutenir les actions de développement d'intérêt collectif initiées par lesdites communautés. La nature et le montant de cette contribution sont définis par le cahier des charges contractuelles lié à chaque concession. La gestion de cette contribution est laissée à l'appréciation des assemblées représentatives des communautés concernées* ».

C'est dans cette dernière perspective que les **associations villageoises** sont mises en place au sein des concessions forestières. Au Gabon, la réflexion sur la création des associations villageoises précède la promulgation de la loi 016/01. C'est la recherche appliquée, avec à sa tête le docteur en sociologie rurale, Rose Ondo Ntsame, enseignante chercheur à l'Université Omar Bongo, présidente du Groupe National de Travail/ PAFC Gabon et présidente fondatrice du Centre Universitaire de Recherche et d'Actions en Foresterie Sociale et Développement Rural (CURFOD) qui en est le précurseur. Le principal laboratoire des études du docteur Ondo Ntsame a été, dès 1998, la Compagnie Equatoriale des Bois (CEB) dont la concession est située dans la province de l'Ogooué-Lolo.

1. République gabonaise, loi du 11 décembre 2001 portant code forestier, article 20, 2001.

2. FSC, les dix principes du FSC, 2000 ; source : www.fscoax.org.

Méthode de mise en place des associations villageoises au Gabon

Qu'est-ce qu'une association villageoise ?

Au Gabon, les associations sont régies par la loi 35/62 du 10 décembre 1962. De nos jours, il existe plusieurs formes de groupements (les groupes d'entraide, les organisations coopératives, les tontines, les coopératives de consommation, les groupements de commercialisation, les groupements d'utilisation de matériel en commun, les groupes d'initiative commune et les associations).

Une association est un groupement de personnes qui entretiennent des relations établies sur la base d'une préoccupation commune et qui œuvre pour un même intérêt. L'association est à but non lucratif. Elle est une personne morale, c'est-à-dire que son existence est reconnue par la loi. Elle offre ainsi une possibilité de représentation des populations à la base au niveau local. En d'autres termes, l'association offre des possibilités de partage entre les différentes hiérarchies sociales et permet d'intégrer le pouvoir traditionnel, le pouvoir administratif et la mobilisation de l'ensemble de la communauté.

Une association villageoise regroupe donc tous les habitants résidant au village ou non et qui sont motivés, décidés à sortir de leur isolement pour réfléchir aux problèmes de développement du village et trouver ensemble des solutions pour les résoudre.

Rôle de l'association villageoise

Selon Jean Michel Pierre, « *la dimension sociale de l'aménagement forestier durable est le fruit d'une démarche nécessairement concertée entre des acteurs aux intérêts multiples et parfois divergents, un « résultat social » longuement mûri* » (ATIBT, 2005). En effet, l'objectif visé est la promotion d'une exploitation durable des ressources forestières, c'est-à-dire une exploitation économiquement soutenue, socialement souhaitable et écologiquement équilibrée en intégrant les différents groupes et leurs besoins dans le développement du secteur forestier. En tant que cadre de concertation, l'association villageoise doit ainsi :

- contribuer à la construction des espaces de concertation, de dialogue, de négociation et de partenariat entre le village et le monde extérieur ;
- prendre en compte les réalités culturelles, les connaissances et les pratiques locales des communautés de base, les revaloriser et les intégrer dans les actions de développement au profit des villageois ;
- contribuer à améliorer les conditions de vie des populations rurales, à réduire la pauvreté rurale et à accroître les capacités organisationnelles et opérationnelles des ruraux ;
- permettre l'interface entre la communauté villageoise et le monde extérieur ;
- favoriser un apprentissage de la démocratie en cultivant la tolérance, le dialogue et la communication ;
- assurer le contrôle et le suivi interne des activités financées par la contribution de l'entreprise forestière au développement ;
- gérer les conflits entre l'entreprise forestière et le village.

Processus de mise en place d'une association villageoise

Le processus de mise en place d'une association villageoise peut être séquencé en six grandes étapes qui sont :

1. Information/sensibilisation des villageois

Le processus de mise en place d'une association villageoise doit démarrer par cette première étape d'information/sensibilisation sur la nécessité, les avantages et les contraintes de la vie associative (photo 1). Les techniques utilisées sont : le porte à porte, les réunions avec les différents groupes (les hommes, les femmes et les jeunes). Les résultats à atteindre au cours de cette première étape sont les suivants : réalisation de la liste des éventuels adhérents et identification des personnes ressources pour l'élaboration des textes réglementaires.



Photo 1. Réunion d'information dans la CFAD de la Société des Bois de Lastourville.

2. Formation des personnes ressources

La formation des personnes ressources permet de disposer au niveau local des compétences capables de s'approprier le processus associatif et de le vulgariser auprès des autres villageois. Un des résultats attendus est la mise en place d'un comité provisoire.

3. Réunion de suivi évaluation des activités préparatoires

Les personnes ressources ainsi formées ont pour mission de préparer la tenue de l'assemblée générale. Durant cette troisième étape, les promoteurs de l'association doivent s'enquérir de l'état d'avancement des préparatifs de l'assemblée générale constitutive et évaluer la qualité des textes organiques (statuts et règlement de l'association). Concrètement, il s'agit de faire une première lecture des textes réglementaires avec toute la communauté villageoise scindée en différents groupes (hommes, femmes et jeunes). Cette première lecture permet d'amender les statuts et le règlement intérieur et d'en corriger les manquements.

4. Organisation de l'Assemblée générale constitutive

Une assemblée générale constitutive est organisée. Cette quatrième étape doit être entamée par une procédure

d'information des populations locales sur la date, l'heure et le lieu de la tenue de l'assemblée générale constitutive. L'ordre du jour est diffusé, il vise à informer toute la communauté villageoise sur les postes et à faire une description des fonctions ainsi que les modes d'élection sans oublier les dates de dépôt des candidatures. La liste des candidats et des adhérents recensés est affichée. Les textes constitutifs sont adoptés de façon démocratique. Les membres du bureau exécutif et de la cellule technique sont élus (Photo 2).



© Maganga P.-B., CURFOD, 2004.

Photo 2. Election des membres du Bureau Exécutif de l'association « Mapoutou » dans la CFAD de la Société des Bois de Lastourville.

5. Enregistrement officiel de l'association

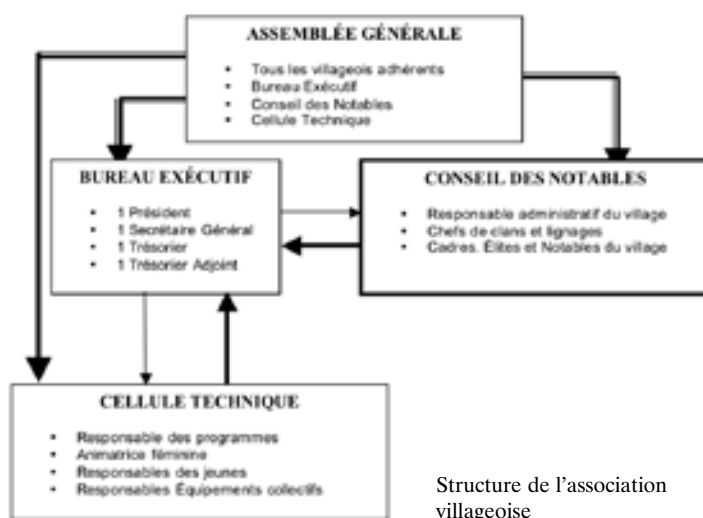
Pour l'enregistrement de l'association au Ministère de l'intérieur, de la sécurité publique et de la décentralisation, un dossier est constitué à cet effet puis déposé. En effet, au terme de l'assemblée générale constitutive, un procès verbal est rédigé puis signé par le président et le secrétaire général de l'association. Le procès verbal doit comporter les renseignements suivants : lieu, date et heure de la réunion, liste des membres fondateurs ainsi que les détails des diverses décisions qui ont été prises. Les termes tels que unanimité, consensus, majorité ... sont très pertinents ici. Une lettre indiquant le titre, l'objet et le siège de l'association est rédigée par la suite et adressée à l'administration citée plus haut. Le dossier qui accompagne la lettre doit comprendre les éléments suivants : trois exemplaires des statuts et du règlement intérieur, trois copies légalisées de la liste des membres du bureau exécutif, le procès verbal de l'assemblée générale constitutive signé par les membres fondateurs et un reçu délivré par le Journal Officiel contre la somme de 10 000 fcfa soit 15 €.

6. Installation du bureau exécutif

Le processus de mise en place d'une association villageoise est clôturé par l'installation officielle du bureau exécutif de l'association. Cette installation doit avoir lieu après réception du récépissé provisoire et avoir un caractère solennel.

Comment se structure une association villageoise ?

Le schéma présente la structure proposée par Rose Ondo Ntsame.



A la lecture du schéma, on peut observer que toutes les hiérarchies sociales (institutions traditionnelles, institutions administratives modernes, groupes sociaux marginalisés, jeunes et femmes) sont intégrées au sein de l'association. Or, dans les faits on note une opposition entre les institutions traditionnelles et les organisations dites modernes. Cette opposition peut se traduire par des rapports conflictuels.

Selon le CURFOD, il y a, en général, à l'échelle communautaire africaine, deux piliers institutionnels aux actions de type collectif ou participatif : les institutions dites « traditionnelles » et les organisations proactives locales (et leurs extensions fédératives et confédératives éventuelles). Un proverbe africain dit qu'il vaut mieux marcher sur ses deux pieds. Une réelle stratégie de gestion durable des forêts et de développement des milieux sociaux doit nécessairement s'appuyer sur ces deux piliers de l'organisation locale en mettant à profit leurs avantages comparatifs. Ce sont ces réalités sociales rurales de l'Afrique en général, et du Gabon en particulier, qui ont présidé au choix des composantes de l'association de développement retenues ci-dessus.

L'intégration de la dimension sociale au sein de la concession forestière

L'intégration de la dimension « relations avec les populations villageoises » au sein de l'organigramme et du management de l'entreprise est un impératif pour parvenir à un réel partenariat avec les communautés villageoises dans la gestion des ressources forestières. Cela nécessite forcément un changement d'attitude du concessionnaire, des compétences en sciences sociales et l'adhésion aux exigences de la communauté internationale à travers les Principes, Critères et Indicateurs (PCI) de gestion durable.

Cela aboutit nécessairement à la création d'un poste de facilitateur/médiateur au sein de l'entreprise forestière. Celui-ci devra renforcer les capacités organisationnelles et de gestion des conflits des acteurs en présence, étant donné

qu'il se situe au centre de la préparation du partenariat des parties prenantes et du processus de négociation. Il devra participer au développement de la communication entre les principaux acteurs locaux impliqués dans le processus de l'aménagement.

Conclusion

La mise en œuvre du concept « prise en compte de la dimension sociale dans le processus d'aménagement forestier durable » passe nécessairement par trois étapes :

- le développement organisationnel des communautés villageoises,
- la formalisation des relations avec les populations locales par l'exploitant forestier, et
- la mise en place d'une instance extérieure de suivi des accords de gestion et règlement des conflits.

La création des associations villageoises offre comme avantages l'émergence d'un cadre de représentation démocratique des communautés villageoises (instance de dialogue) et le renforcement des capacités organisationnelles des dites populations (instance de négociation). Ceci constitue un atout pour la gestion alternative des conflits entre l'entreprise forestière et les populations locales. Elle peut également servir de tremplin pour l'autopromotion locale et la gestion participative des ressources naturelles. Cependant, l'effort de structuration du milieu villageois et le processus de négociation prennent beaucoup de temps. Et doivent par conséquent être accompagnés d'actions ponctuelles qui permettent la satisfaction des besoins essentiels de la vie en matière d'alimentation, de logement, de travail, d'éducation, de formation et de santé. Le concessionnaire forestier devra investir des fonds dans ces secteurs. Cette approche a donc un coût. Certes, les risques de surenchère des communautés

villageoises existent, mais les bénéfices pour le forestier sont nombreux : prévention et apaisement des conflits, meilleure ambiance de travail, satisfaction des critères sociaux de certification, etc. Le forestier avisé et désireux de suivre une stratégie visant la pérennité de son activité fera rapidement le calcul de son rapport coût/bénéfice. ■

Pierre Brice MAGANGA

Sociologue, Projet « Renforcement des Capacités en Aménagement Durable des Forêts du Bassin du Congo »
WWF-CRAPO, Gabon
pbmaganga@yahoo.fr

Références bibliographiques

- ATIBT**, Etude sur le plan pratique d'aménagement des forêts naturelles de production tropicales africaines, application au cas de l'Afrique centrale, volet 2 « Aspects sociaux », 2005, 95 p.
- CURFOD**, Etude socio-économique et création des comités de gestion dans les villages de la CFAD de la Société des Bois de Lastoursville (SBL), juillet 2004, 74 p.
- CURFOD**, Mission de renforcement du cadre organisationnel des communautés villageoises colocataires de la CFAD SBL, Mise en place des associations de développement, janvier 2005, 68 p.
- DROUINEAU S.**, L'aménagement forestier au Gabon, historique, bilan, perspectives; série Forafri, n° 19, Cirad, 1999, 66 p.
- République Gabonaise**, Textes réglementaires, Faune-Chasse, 1995, 101 p.
- République Gabonaise**, Loi n° 016/01 portant code forestier en République Gabonaise, 2001, 62p.
- Terre Environnement Aménagement, Forêt Ressources Management**, GNT/PAFC Gabon – (Mme) Ondo Ntsame, R., Association Gabonaise du Système Pan Africain de certification Forestière PAFC Gabon, mai 2006, 131 p.
- www.fscoax.org**, Principes et Critères pour la gestion forestière, révisé en février 2000, 12 p.

Droit de réponse... Les Amis de la Terre

Dans le numéro 62 du *Flamboyant*, nous avons accueilli un article de Sylvain Angérand de l'association Les Amis de la Terre. Cet article intitulé « *Conflits d'usage dans l'est du Cameroun* » avait été contesté au sein du bureau de Silva et nous avons pris le parti de prendre nos distances vis-à-vis de ses conclusions. Avons-nous été maladroit ou un peu brutal ? Quoiqu'il en soit, nous redonnons bien volontiers la parole à nos amis de la Terre.

Nous avons été très surpris de constater que la publication de notre article dans le dernier numéro du *Flamboyant* avait été accompagnée d'une note de la rédaction. La personne qui a rédigé cette note n'a pas jugé opportun de nous en informer ou mieux d'en discuter avant publication. Ceci est d'autant plus regrettable que les propos tenus dans cette note sont pour la plupart obsolètes, inexacts ou relèvent d'une lecture hâtive et semblent donc avoir uniquement pour but de décrédibiliser notre article. Nous remercions néanmoins le *Flamboyant* de nous offrir la possibilité de clarifier notre propos en reprenant les différents points critiqués et d'élargir le débat.

Les données sur l'écologie du moabi ont été synthétisées dans le cadre du projet FORAFRI (CIRAD/CIFOR) et une fiche sur le moabi a été publiée (2004). Nous regrettons que le critique de notre article préfère s'appuyer sur des données de 1976 plutôt que sur cette synthèse plus récente, il aurait ainsi pu vérifier par lui-même, entre autre, que certains moabi sont mentionnés comme pouvant atteindre 70 m de haut.

De la même façon, il est très discutable de s'appuyer sur des données socio-économiques datant des années 1970 pour justifier l'absence de conflits autour du moabi dans

l'Est du Cameroun, le contexte ayant très largement évolué. En effet, à l'époque de ces études, les entreprises forestières étaient encore très peu présentes. Par exemple, la société R. Pallisco, filiale des Menuiseries Pasquet, spécialisées dans l'exploitation du moabi ne s'est installée dans l'Est du Cameroun (à Eboumetoum) qu'en 1972. Les conflits autour du moabi ne sont apparus qu'avec l'intensification de l'exploitation forestière. Ces conflits ont été documentés par de nombreux auteurs et, de nouveau, une synthèse a été faite et présentée sur la fiche moabi du projet FORAFRI (paragraphe intitulé: « *Le foncier des arbres, source de conflits* »).

La critique à propos de notre calcul mathématique est fautive et relève d'une lecture hâtive: contrairement à ce qui est affirmé, la fructification des arbres de plus de 40 cm est parfaitement prise en compte. La principale conclusion de la thèse de Debroux (1998) sur le moabi est présentée dans la fiche moabi du projet FORAFRI: « Au Cameroun, l'exploitation enlève 90 % des individus de plus de 100 cm — les 10 % restants sont des arbres mal conformés — et 75 % des semenciers ». C'est sur la base de cette conclusion que nous faisons notre calcul : les semenciers restants sont donc bien les quelques moabi de plus de 100 cm restants (mal conformés donc risque de dérive génétique ?) mais surtout tous les arbres de diamètre inférieur qui fructifient.

Enfin, nous ne comprenons pas pourquoi notre critique juge que nous réduisons les peuples autochtones à la seule ethnie Baka. Il s'agit de sa propre interprétation car nous ne voyons pas dans notre article ce qui a pu lui laisser entendre cela. Nous ne voulons pas ouvrir ici un débat autour de la question de l'autochtonie au Cameroun. Sur la base des critères de caractérisation des populations autochtones, de nombreux chercheurs et institutions considèrent les populations dites « pygmées » (au Cameroun, les Baka, Bagyeli et Bedzan) comme relevant de la catégorie des autochtones, à l'exclusion des populations Bantoues. L'un des exemples les plus connus de cette catégorisation est fourni par la Banque mondiale. Les critères seraient longs à présenter et à discuter dans le cadre de cette réaction, mais un consensus durable, auquel nous souscrivons, s'est dégagé autour de cette classification parmi les experts.

Elargir le débat

La gestion durable des forêts d'Afrique centrale est désormais une notion incontournable qui s'impose aux forestiers. L'aménagement forestier ne peut plus se réduire à une simple planification de la récolte comme c'est bien souvent le cas aujourd'hui. Les aspects sociaux de l'aménagement forestier ne doivent pas être un vernis de façade et se limiter, dans le meilleur des cas, à l'aménagement de la base vie ou à la construction d'école. La prise en compte des enjeux écologiques et sociaux doit être traitée au même niveau que les aspects économiques. Il est ainsi consternant de constater, qu'au Cameroun, les études socio-économiques des plans d'aménagement sont dans bien des cas des simples copiés-collés d'une vingtaine de lignes d'un plan d'aménagement à l'autre.

La prise en compte des arbres de grandes valeurs sociales comme le moabi, le bubinga ou le sapelli doit s'imposer. Les intérêts des populations locales et des peuples autochtones doivent être pris en compte. Le cas de l'exploitation du moabi par l'entreprise Pallisco est à nouveau un bon exemple de ce qu'il ne faut pas faire. Lors des réunions de préparation du plan d'aménagement, les populations locales, et particulièrement les femmes, ont fait part à l'entreprise de leur peur de voir le moabi disparaître. En effet, dans cette région, les graines de moabi sont très recherchées pour la fabrication d'huile, à des fins cosmétiques ou alimentaires. La réponse de l'entreprise a été d'organiser une campagne de plantation de moabi au lieu d'accepter de délimiter une zone d'interdiction de coupe des moabi dans un rayon de quelques kilomètres autour des villages. Le besoin légitime des villageois n'est donc pas résolu puisqu'il faudra plusieurs centaines d'années avant que ces arbres ne donnent des graines.

A l'inverse, ne pas couper ces arbres semble représenter une perte économique pour l'entreprise mais, même d'un point de vue économique, cette exploitation est-elle durable? L'exploitation forestière dite « durable » repose aujourd'hui sur la surcoupe d'un nombre limité d'essences dont fait partie le moabi. Lors de la seconde rotation, le volume exploitable de ces essences sera très inférieur à celui de la première rotation: les taux de reconstitution oscillant entre 50% (minimum légal au Cameroun) et 80% dans le meilleur des cas. Ainsi, une fois que toutes les forêts primaires sous aménagement auront été exploitées au moins une fois en première rotation, le volume de moabi commercialisé chutera. Pour que l'exploitation soit rentable et le commerce durable, le forestier devra nécessairement exploiter d'autres essences: c'est ce que l'on appelle les essences secondaires.

Cela signifie tout simplement que le commerce de moabi n'est pas aussi durable que certains voudraient nous le faire croire. La question se pose alors de savoir pourquoi ne pas interdire la coupe de moabi importants pour les villageois et mener une vraie campagne vers les menuisiers pour valoriser progressivement des essences secondaires en substitution à cet arbre et à ceux que les villageois souhaitent conserver. N'y a-t-il pas là une belle campagne pour essayer de réconcilier écologistes et forestiers ? ■

Sylvain ANGÉRAND

Chargé de campagne Forêt
Les Amis de la Terre - France
2 bis, rue J. Ferry
93100 Montreuil
France

Samuel NGUIFFO

Directeur du Centre pour l'Environnement
et le Développement,
BP 3430
Yaoundé
Cameroun
infos@cedcameroun.org
Les Amis de la Terre - Cameroun

LE FLAMBOYANT • n° 63 • Mai 2007



Carte de répartition
du Raphia dans le monde.

Le Raphia

Les Raphia sont dénommés Sesse ou Dibondo en Lingala ; Dibondo ou Dihusu en Kikongo ; Dibondo en Tshiluba, Libundu en Swahili et Raffia à Madagascar.



Schéma des fruits et des graines.



Un Raphia utilisé pour la récolte du vin.

Les Raphia font partie de la famille des Palmiers (Arecaceae). Ils sont originaires d'Afrique, notamment du centre du Bassin du Congo et d'Afrique de l'Ouest, et d'Amérique tropicale.

Il existe une vingtaine d'espèces de Raphia qui diffèrent selon la longueur des palmes (jusqu'à 25 m de long et 3 m de large), la hauteur des stipes (tiges des palmiers mesurant 2 à 9 m de haut et 40 à 70 cm de diamètre) et la taille des fruits. La base des Raphia est souvent ramifiée et forme des touffes de tiges.

Les espèces les plus fréquentes sont : *Raphia farinifera* (abondante à Madagascar), *R. textilis* et *R. hookeri* exploités surtout pour leurs fibres ; *R. hookeri* utilisé pour l'extraction du vin de palme et comme bois de construction ; *R. regalis* qui possède les plus longues palmes ; *R. vinifera* dont la graine est toxique.

Les Raphia ne fructifient qu'une seule fois au bout de 10 à 20 ans. Ils peuvent fournir plusieurs centaines de kilos de fruits, qui sont des baies grosses comme un œuf de poule, de couleur jaune ou rouge devenant brun-rougeâtre. Les rongeurs, comme le rat palmiste, et les oiseaux frugivores comme le calao jouent un rôle dans la dissémination des graines. Après la fructification, les stipes se dessèchent et meurent, puis de nouvelles pousses se forment à la base.



Fruits écalés pour l'extraction de l'huile.

Les Raphia sont présents jusqu'à 1 200 m d'altitude. Ils poussent le plus souvent dans les zones marécageuses des régions basses, à moins de 400 m d'altitude. En beaucoup d'endroits, ils constituent des formations quasi pures : les raphiales. On trouve des Raphia dans les galeries forestières et aux alentours des villages où ils sont fréquemment exploités. Il existe des cas de domestication et de plantation au Bénin, à Madagascar et au Congo.

Véritables plantes aux mille usages, chaque organe ayant son utilité, parfois plusieurs, selon la transformation qu'on lui fait subir.

Les palmes sont utilisées pour la production d'une fibre textile, employée surtout comme lien, mais également pour le tissage, pour fabriquer de la vannerie, des nattes, des chapeaux et des ceintures, du tissu, des filets pour la pêche et la chasse. Les cultes traditionnels ont permis de conserver d'autres utilisations : masques de danse, instruments de musique, décoration des costumes, ...

Les palmes entières servent à fabriquer des barrières, des enclos et sont utilisées pour couvrir les toits.



Extraction de la fibre.

Les rachis (axes centraux des palmes), appelés parfois « bambous », sont employés pour la construction des habitations, la fabrication de meubles, de nattes, de nasses et de pièges.

De la moëlle du stipe de certaines espèces est extraite une farine alimentaire, le sagou. Dans le stipe en décomposition se développent des larves de coléoptères très riches en protéines appelées Bansololo en Kikongo. Le produit de la décomposition des stipes est utilisé comme engrais pour la culture maraîchère.

Pour produire le vin de palme, on récolte la sève en incisant le tronc à la base de l'inflorescence ou à la base des palmes. Un palmier peut produire jusqu'à 75 litres de vin, qui est parfois distillé en alcool de palme. Leur consommation et leur commercialisation sont très importantes pour les populations locales.

Une huile peut être extraite à partir des fruits et les graines sont souvent consommées cuites.



Une raphiale.

Tissage d'un pagne en raphia.



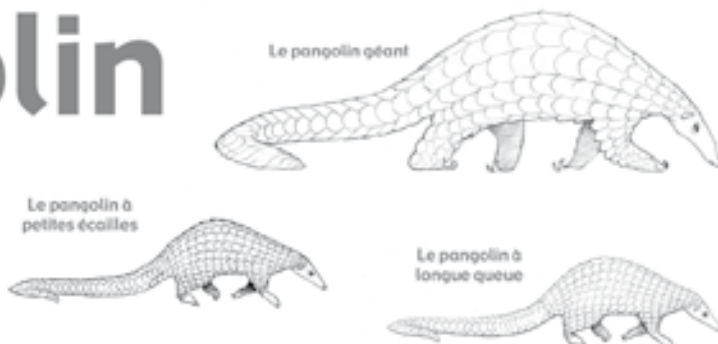
RIAT - Espace national de la forêt et du bois
6, avenue de Saint-Mandé • 75012 Paris • France
Tél. : +33 1 43 40 11 25 • Fax : +33 1 43 40 12 95
Courriel : silva2@wanadoo.fr



Opécob

Le pangolin

	Pangolin géant	Pangolin à petites écailles	Pangolin à longue queue
Poids	20-30 kg	2-3 kg	2,5-3 kg
Taille du corps	75-80 cm	34-45 cm	30-40 cm
Taille de la queue	50-70 cm	40-50 cm	60-70 cm
Durée de vie	Plus de 3 ans en captivité Inconnue dans la nature		
Durée de gestation	4,5 à 5 mois		
Nb de petit/naissance	1		



On rencontre 3 espèces de pangolin en Asie et 4 espèces en Afrique dont 3 en Afrique centrale : le pangolin géant ; le pangolin à longue queue ; le pangolin à petites écailles (écailles tricuspides).

Un animal curieux et discret

Le corps du pangolin est allongé et en grande partie recouvert d'écailles qui sont renouvelées périodiquement ; seuls le museau, le ventre et l'intérieur des pattes en sont dépourvus. Ils ont une petite tête étroite, les pattes sont courtes et se terminent par cinq doigts griffus. Ils n'ont pas de dents mais possèdent une très longue langue (jusqu'à 70 cm chez les plus gros pangolins).



Pangolin à petites écailles.

Le pangolin se déplace assez lentement. Son ouïe est peu développée et sa vue est médiocre mais elles sont compensées par un bon odorat. Pour se défendre de ses prédateurs qui sont les léopards, les pythons et parfois les hyènes, il peut se rouler en boule, ce qui le rend pratiquement inattaquable.



Pangolin à longue queue enroulé.

Le pangolin est un animal solitaire et sédentaire. Les mâles possèdent des territoires qu'ils marquent de leur urine. Le territoire d'un mâle peut recouvrir plusieurs territoires de femelles. Ils ne se rencontrent que pour s'accoupler et la saison de reproduction est très courte. La femelle donne généralement naissance à un seul petit.

Le petit pangolin

A sa naissance, le petit pangolin pèse entre 100 et 500 g selon les espèces. Ses écailles sont molles et ne durciront qu'après 2 jours. Lorsque sa mère se déplace, elle transporte le nouveau-né sur son dos ou sur la base de sa queue. Elle le protège des prédateurs en enroulant son

corps autour de lui. Le petit peut commencer à manger des insectes vers 1 mois. Il s'émancipe vers 4 - 5 mois et commence à vagabonder non loin de sa mère.

Habitat - Comportement

Les pangolins peuplent les forêts et les savanes des régions tropicales et équatoriales. Ils sont arboricoles ou terrestres et préfèrent les sols sableux et terreux où ils peuvent facilement chercher leur nourriture avec leur museau. Grâce à leurs puissantes griffes, ils brisent les fourmilières et les termitières et mangent des fourmis, des termites et des larves qu'ils attrapent grâce à leur langue visqueuse.

Le pangolin géant ne grimpe jamais aux arbres. Il passe ses journées à dormir dans un terrier profond qu'il a creusé. Il sort la nuit à la recherche de sa nourriture constituée principalement de termites champignonnières et autres insectes mais rarement de fruits.



Le pangolin à petites écailles est un grimpeur accompli et peut se suspendre à une branche par l'extrémité de sa queue. Il se nourrit de termites arboricoles et parfois de fourmis processionnaires. Il mange entre 150 et 200 g d'insectes par nuit.

Le pangolin à longue queue est très bien adapté à la vie arboricole grâce à sa queue préhensile. Il se nourrit de fourmis arboricoles. Il se réfugie dans des terriers ou des arbres creux et s'enroule sur lui-même pour se reposer. C'est un bon nageur.

Protection

Les populations locales aiment sa chair et certaines ethnies utilisent ses écailles et ses griffes en médecine traditionnelle.

Etant terrestre et nocturne, le pangolin géant est vulnérable et il est le plus chassé des trois espèces. Il devient de plus en plus rare et a probablement déjà disparu d'une partie de son aire de distribution. Le commerce des pangolins est réglementé pour éviter une exploitation incompatible avec leur survie.

Dans certains pays africains, le pangolin est un animal sacré et il a inspiré de nombreuses légendes par son étrange apparence et son mode de vie nocturne et mystérieux.



Pangolin à longue queue grimpeur à un arbre.



RIAT - Espace national de la forêt et du bois
6, avenue de Saint-Mandé • 75012 Paris • France
Tél/fax : +33 1 43 40 11 25
Courriel : silva2@wanadoo.fr



Le REEDDAC au service de tous les acteurs de l'éducation à l'environnement de la sous-région

Le Réseau d'Education Environnementale pour le Développement Durable en Afrique centrale (REEDDAC) apparaît de par ses objectifs, sa démarche et son fonctionnement comme un partenaire naturel et incontournable du Riat dans la mise en place du projet « Une action du Riat pour le Bassin du Congo ». Des collaborations existent et nous souhaitons les développer en privilégiant un rapprochement des structures nationales des deux réseaux et en coordonnant nos actions. C'est dans cet esprit que nous ouvrons nos colonnes à nos amis du REEDDAC.

Historique

Le concept d'« éducation environnementale » — ou « éducation à l'environnement », ou encore éducation relative à l'environnement » (ERE) — a été utilisé pour la première fois en 1948 lors de la conférence internationale de Fontainebleau (France) créant l'UICN (J. A. Palmer, 1998). Depuis, l'éducation environnementale a fait son chemin dans le monde. Nous noterons le colloque international sur l'éducation environnementale organisée par l'UNESCO et le PNUD à Belgrade en 1975, ou encore la première grande conférence intergouvernementale sur le sujet tenue également par ces deux organisations à Tbilissi (URSS) en 1977 qui promut véritablement le développement de l'éducation environnementale au niveau mondial. Plus proche de nous le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro (1992), puis le Sommet mondial sur le Développement Durable de Johannesburg (2002) restent à n'en point douter des rencontres mémorables qui ont contribué à la reconnaissance internationale de l'éducation environnementale. Le terme « éducation » apparaît plus de 600 fois dans la déclaration de Rio, ce qui montre à suffisance la prise de conscience par les experts et les dirigeants du monde de l'importance d'inclure l'éducation environnementale dans les actions de conservation de la biodiversité ou de lutte contre la pollution.

Au niveau de la sous-région Afrique centrale, plusieurs organismes sous-régionaux impliqués dans la conservation de la nature ont largement intégré l'éducation environnementale comme pierre angulaire de la gestion de l'environnement rural ou urbain. On pourrait citer le NEPAD, la COMIFAC, le RAPAC, la CEFDHAC, etc., à travers des programmes sectoriels soutenus par la communauté internationale. Tous ces efforts sont effectifs sur le terrain grâce aux projets gérés par les ONG locales ou internationales tels que la WCS, le WWF, le Projet ECOFAC, etc. L'éducation environnementale devient pour beaucoup, et ce après plusieurs décennies, une activité incontournable dans la sous-région. En effet, comment les populations pourraient-elles agir en faveur de la conservation si elles ne savent pas de quoi il s'agit ou encore si elles n'en comprennent pas les enjeux pour le présent et l'avenir ? Le REEDDAC se veut donc un outil au service des différents programmes ou projets sous-régionaux pour communiquer avec les populations dans un souci d'échanges et non comme un « maître devant ses élèves ». En effet, il est reconnu qu'il existe dans toutes les cultures du monde des connaissances traditionnelles séculaires pour gérer la nature. Le REEDDAC répond au besoin de fédérer les éducateurs à l'environnement impliqués dans divers programmes et qui souvent se sentent marginalisés.

Création du REEDDAC

L'atelier de mise en place du REEDDAC s'est tenu du 1er au 3 juin 2006 à Libreville dans l'auditorium du Ministère gabonais de l'économie Forestière, des Eaux, de la Pêche et des Parcs Nationaux. Cet atelier a été placé sous le haut Patronage de son Excellence Madame Georgette Koko, Vice-premier Ministre, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature, de la Recherche Scientifique et à la demande des ONG locales que sont : l'OIPDEF et le GRASNAT, avec le soutien de l'ONG internationale Planét'ère. Cet atelier n'a pu se tenir que grâce à l'implication et à l'appui du RAPAC, du WCS et du Bureau pour l'Afrique centrale de l'UNESCO.

L'atelier poursuivait les objectifs suivants :

- présenter les enjeux sociaux et environnementaux liés à l'éducation relative à l'environnement (ERE) dans la sous-région,
- décrire l'état et les perspectives de mobilisation (contexte politique et social, population, acteurs d'ERE, actions d'ERE),
- dégager des propositions pour la mise en œuvre des programmes en matière d'ERE (Plan d'action sous-régional),
- développer les motivations de création d'un Réseau sous-régional,
- préparer les prochaines échéances.

L'atelier a mobilisé près de 80 participants venus de 7 pays d'Afrique centrale (Gabon, Cameroun, RCA, RCD, Congo, Tchad, Sao Tomé et Principe) pour échanger informations et expériences et s'engager à changer les choses en remettant l'éducation relative à l'environnement à la place qui lui revient. Ils appartenaient à des secteurs d'activité et groupes divers: politique, administration, opérateurs économiques, professions libérales, communicateurs, écologistes, forestiers, pétroliers etc. Cette forte mobilisation a permis de comprendre l'importance de l'éducation environnementale dans toutes les démarches de conservation et de protection de l'environnement, car plus que jamais l'Homme reste au centre du Développement.

La présence très appréciée de hautes autorités politiques et administratives du pays hôte, dont le Ministre du Travail, le Ministre délégué au Commerce, le Commissaire Général au Tourisme, le Commissaire Général du CENAREST, et le Directeur Général de l'Environnement, ainsi que des partenaires au développement a constitué un motif de satisfaction et un encouragement pour les promoteurs de cette initiative.

Afin de parvenir à des résultats opérationnels et immédiats, les participants ont décidé de consacrer une grande partie du temps aux travaux en commission pour une participation plus large de tous les acteurs provenant de plusieurs secteurs d'activités et œuvrant dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement. Les commissions ont été formées autour de thèmes représentant les objectifs spécifiques à atteindre par le REEDDAC :

- **Commission 1 :** Comment inscrire l'éducation environnementale dans tous les débats et à chaque échelon territorial ?
- **Commission 2 :** Développer une éducation environnementale pour tous, à tous les âges de la vie.
- **Commission 3 :** Quelles pratiques éducatives pour enrichir et diffuser les connaissances en éducation environnementale ?
- **Commission 4 :** Comment mobiliser, former et soutenir les éducateurs en éducation environnementale ?

L'atelier a abouti aux résultats suivants:

- élaboration d'un plan d'action pour le développement de l'éducation à l'environnement,
- création d'un annuaire des acteurs de l'éducation à l'environnement en Afrique centrale,
- création du Réseau d'éducation à l'environnement pour le développement durable en Afrique centrale,
- présentation du Guide pédagogique d'éducation à l'environnement du PNUE « Notre région, Notre avenir »,
- établissement d'un plan de travail du réseau pour deux ans,
- adoption de la charte du REEDDAC.

Fonctionnement du REEDDAC

Le REEDDAC se veut un réseau d'individus qui œuvrent dans le domaine de l'éducation environnementale. Ces personnes peuvent le faire à titre individuel ou dans le cadre de structures organisées telles que associations, entreprises, services publics etc.. Il s'agit d'une plate forme d'échanges d'expériences qui encourage les différents acteurs à tous les niveaux et les soutient dans le cadre de formations spécialisées ou de recherches de financement pour leurs activités. Le RAPAC et le WCS restent les partenaires incontournables du REEDDAC en tant que pionniers de ce processus, le REEDDAC restant cependant ouvert à tout autre partenaire technique. Le REEDDAC a pour souci de créer une synergie entre les

programmes d'éducation environnementale des différents organismes nationaux, sous-régionaux ou internationaux qui œuvrent dans ce domaine. Plusieurs programmes peuvent ainsi s'entraider en utilisant les mêmes outils ou canaux afin de réaliser des économies d'échelle et éviter une dispersion d'énergie qui conduit souvent à l'échec des projets.

Le REEDDAC est en quelque sorte le réseau sous-régional de l'ONG Planet'ere. Il ne s'agit pas d'une nouvelle association à ce stade, mais de la représentation sous-régionale de cette organisation en vue de son rayonnement international et d'une meilleure coordination de ses activités (Conseil d'Administration de Planet'ere, Paris, juin 2007). Un coordonnateur assure la facilitation des activités du REEDDAC.

Les différents programmes qui travaillent actuellement en synergie dans le REEDDAC sont : Planet'ere, AEO for youth (PNUE), Jeunesse Francophone, Outreach WCS, RIAT, RARE Pride Campaign.

Conclusion

Dans le cadre de ses activités pour les deux prochaines années, les participants à l'atelier de mise en place du REEDDAC ont décidé de :

- renforcer les collectifs nationaux ,
- élaborer des stratégies d'éducation environnementale autour des aires protégées,
- planifier la prochaine rencontre sous-régionale.

La création du REEDDAC est un début de solution aux nombreux problèmes que rencontrent les acteurs de l'éducation environnementale dans la sous-région. La mise en place de cette plateforme est un défi qu'ils viennent de relever avec brio et ils ne comptent pas s'arrêter en si bon chemin. Le plus difficile à venir reste l'implication réelle des uns et des autres dans les activités de terrain avec souvent des ressources limitées. Ils sont toutefois conscients que « l'union fait la force » et que l'on encourage et ne soutient que celui qui a déjà initié quelque chose. La pérennité du REEDDAC sera assurée par la force des collectifs nationaux. Les points focaux des différents programmes sont donc chargés de travailler à la vitalisation de ces collectifs. ■

Martin Fridolin HEGA

WCS Gabon, BP 7847, Libreville
hegafridolin@yahoo.com

Liste des sigles

AEO-for-youth, AEO (Avenir de l'Environnement en Afrique) pour les Jeunes (projet du PNUE pour l'Afrique)
CENAREST, Centre national de la recherche scientifique et technologique (Gabon)
CEFDHAC, Conférence sur les Écosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique centrale
COMIFAC, Commission des forêts d'Afrique centrale
ERE, Éducation relative à l'environnement
GRASNAT, Groupe des Amis du Sentier Nature
NEPAD, Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique

OIPDEF, Organisation Internationale pour la Protection et la Défense de l'Environnement et des Forêts
Planet'ere, Forum international de l'éducation relative à l'environnement
Projet ECOFAC, Projet de conservation et utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale
RAPAC, Réseau des Aires Protégées d'Afrique centrale
RARE Pride Campaign, Campagne pour la conservation de RARE (ONG des Etats-Unis) au Gabon (PN plateaux Batéké)
RIAT, Réseau international arbres tropicaux

UICN, Union mondiale pour la nature
PNUE, Programme des Nations unies pour l'environnement
UNESCO
Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
WCS, Wildlife Conservation Society (Société pour la conservation de la faune, ONG des Etats-Unis)
Outreach WCS, Projet gabonais du WCS d'éducation et de sensibilisation à l'environnement des communautés
WWF, Fonds mondial pour la nature

Mission de la Secrétaire Technique sur le Bassin Congo

Entre le 16 janvier et le 15 février, j'ai effectué une mission dans les 5 pays du Bassin du Congo (Cameroun, RCA, Congo, RDC et Gabon) lors de laquelle nous avons pu faire le point sur l'avancement du projet de sensibilisation avec les coordinations nationales, rencontrer des partenaires locaux, je pense notamment au REEDDAC et organiser de petits ateliers

de travail avec les principaux acteurs de ce projet : les enseignants.

Par ces quelques lignes, je tiens à les remercier tous sincèrement pour leur accueil chaleureux, leurs motivations et leur action bénévole. Bonne continuation et à très bientôt !



Une action du Riat sur le Bassin du Congo Etat d'avancement du projet

Gabon

Jules Ntoutoume, coordonnateur national

Un temps fort du projet a été marqué par la séance de travail du 13 février 2007 qui a réuni les enseignants engagés dans cette initiative et le coordonnateur national, assisté pour l'occasion de Émilie Morin, secrétaire technique du Riat. Au cours de cette rencontre, les enseignants ont été de nouveau informés des objectifs et des activités du projet. Ils ont également reçu les premiers outils pédagogiques qui doivent servir à la formation des élèves. Il s'agit essentiellement d'affiches pour l'information des élèves et de petits livrets à l'usage des enseignants. Cette rencontre a aussi été mise à profit pour la définition d'un calendrier de travail. Conformément à ce programme de travail, les propositions de mini-projets élaborées par les écoles ont été remises à la coordination, et celles émanant de cinq établissements scolaires ont été enregistrées, témoignant de l'engagement des partenaires du secteur éducatif dans le projet. En marge des entretiens avec les enseignants partenaires du projet, les deux responsables du Riat ont eu des contacts avec les responsables locaux de l'Education Nationale. À l'inspection de la circonscription de Libreville-centre et au secteur scolaire catholique de Libreville où ils ont été reçus, ils ont présenté le projet et sollicité la collaboration de ces institutions pour sa mise en œuvre. Leur démarche a été partout accueillie avec enthousiasme, même si certains dirigeants auraient voulu que le projet s'intéresse plus aux questions relevant de l'environnement urbain, plus en phase avec le vécu quotidien des élèves.

Rappelons que le projet « Une action du Riat sur le bassin du Congo » est une initiative (financée en grande partie par le Ministère français des Affaires étrangères) de formation des jeunes de cinq pays du Bassin du Congo à la connaissance et à la protection de leurs écosystèmes forestiers et des nombreuses et diverses ressources qu'ils renferment. Au Gabon, pour cette année, ce projet concerne essentiellement le cycle primaire. Environ 1500 élèves de 30 classes de 4ème et 5ème années de 10 établissements scolaires repartis à travers le pays y prennent part.

RCA

Jean-Michel Yangakola, coordonnateur national

Bien que la République Centrafricaine ait pris le train en retard par rapport aux autres pays, il convient cependant de noter qu'elle est très engagée dans les activités du Riat depuis la mise en place du bureau Riat-RCA en avril 2006.

Dans le cadre du partenariat avec les écoles, nous avons choisi quelques établissements primaires (9), secondaires (7) et supérieurs (2) situés en zone forestière, dans les forêts exploitées par les industries forestières ou proches des forêts. Dans chaque établissement, nous avons tenu des réunions avec les responsables et les enseignants qui ont accepté très volontiers d'être les points focaux du projet. Au cours de ces différentes réunions, l'accent a été mis sur les objectifs du projet en s'appuyant sur la plaquette « Une action du Riat sur le Bassin du Congo » et les différentes affiches sur le koko, le gorille, l'éléphant et le raphia. La correspondance avec le président du Riat a aussi fait l'objet de diffusion et certains mini-projets de formation commencent à nous parvenir.

En accord avec les décisions de l'atelier de Libreville (juin 2006) d'œuvrer avec les ONG, les centres de documentation et les exploitations forestières, nous avons noué des relations de travail avec certaines de ces structures.

Le Riat-RCA dispose d'un bureau situé dans les locaux de l'Herbier de Centrafrique, sur l'ancien site de l'ORSTOM au PK 10. ■

RDC

Jean-Paul Malu Malu, Coordonnateur national

Les activités suivantes ont été menées en prenant en compte les différentes contraintes rencontrées pour la mise en œuvre du programme:

- sensibilisation par les animateurs nationaux dans la zone d'intervention ;
- rencontres avec les chefs des établissements pour leur expliquer le bien-fondé du projet ;

- visites régulières des écoles pour préciser l'orientation du programme
- animation de conférences scolaires pour renforcer les connaissances des enseignants et des élèves .

À ce jour, les résultats suivants ont été obtenus :

- identification de 7 sites d'intervention,
- mise en place de clubs d'écoute scolaire à partir de conférences scolaires,
- élaboration de mini-projets sur la découverte de la forêt,
- connaissance approfondie des espèces par les élèves par la distribution des affiches.

Congo

Joël Loumeto, coordonnateur national

Le projet a démarré avec retard au Congo. En effet, les premières affiches ont été reçues par la coordination nationale très tardivement du fait du mauvais fonctionnement des postes congolaises.

La mission de la Secrétaire Technique du Riat (Émilie Morin) a permis de préciser les limites du projet. Cela a conduit à modifier la liste des établissements telle qu'elle avait été préparée il y a quelques mois. Huit écoles primaires, un lycée et un collège sont été retenus à Brazzaville. Le choix a tenu compte de la répartition des établissements dans la ville et entre les enseignements public et privé.

Les séances de travail organisées ont permis de :

- retenir les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 pour la sensibilisation. Chaque classe travaillera indépendamment des autres, pour mieux responsabiliser les enseignants et tenir compte du niveau des élèves ;
- identifier les points focaux (correspondants) des établissements. Ce sont pour la plupart des directeurs de ces écoles ;
- fixer la durée de chaque séance d'animation et la programmation. Chaque séance durera au moins 2h et cela une fois par semaine. Le jour de la semaine varie selon les écoles, pour tenir compte des activités déjà prévues. Cette sensibilisation pourrait être intégrée dans les activités culturelles ;
- prévoir une formation des enseignants et des formateurs avant l'utilisation des affiches (posters). Celle-ci devrait se tenir pendant les congés du deuxième trimestre (courant mai 2007).

Le réseau congolais étant structuré en sections locales, hormis Brazzaville, deux établissements seront sélectionnés à Pointe-Noire, Dolisie et Ouessou. Il est envisagé une collaboration avec les responsables de l'éducation environnementale du Parc national Lac Télé, qui est géré par WCS (Wildlife Conservation Society), pour inclure quelques établissements du département administratif de La Likouala, notamment à Impfondo et Epéna.

Le mini-projet de l'Ecole Mgr Félix Bekiabeka portera sur une représentation théâtrale. Les préparatifs sont en cours. ■

Cameroun

Chantal Wandja et Cléto Ndikumagenge,
représentants du Riat Sud-Cameroun

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet « une action du Riat pour le Bassin du Congo », Yaoundé a accueilli du 16 au 22 janvier 2007 la secrétaire technique du Riat (Emilie Morin). Cette visite avait pour objectif d'évaluer l'état d'avancement des activités et de rencontrer les partenaires locaux qui pourront apporter leur contribution à la mise en œuvre de ce projet en renforçant les synergies avec les écoles.

Pour ce qui est de l'état d'avancement du projet, plusieurs activités ont été menées, à savoir :

- identification des différentes écoles pilotes ;
- tournée de prise de contact dans les écoles retenues ;
- distribution des affiches.

En ce qui concerne l'identification des écoles, plusieurs critères ont été pris en compte entre autre l'originalité, le bilinguisme et la localisation. A cet effet, 3 écoles primaires et 4 collèges d'enseignement secondaires ont été retenus pour l'exécution du projet.

La tournée de prise de contact a permis d'obtenir l'accord de principe des écoles sur la base des orientations et des objectifs du projet.

Les affiches sur le koko, l'éléphant, le raphia et le gorille ont été distribuées dans ces établissements de même que les lettres envoyées par le président du Riat aux enseignants pour leur signifier leur admission dans le projet.

Lors de la mission de la secrétaire technique, une réunion avec les points focaux a été organisée à Yaoundé de même qu'une tournée de terrain dans certaines écoles. Cette rencontre avait entre autres objectifs de rassembler tous les points focaux, d'avoir leur opinion sur les meilleurs outils à mettre en œuvre et de leur préciser la philosophie des mini-projets (identification du thème et rédaction). Un exemple leur a été proposé avec le projet rédigé par le CETIC de Lomié. Quant à la tournée de terrain, plusieurs écoles ont été visitées telle l'école bilingue Queensway, le Collège adventiste et l'école publique de Nko'ovos. Au terme de cette tournée, la secrétaire technique du Riat a pu constater que les apprenants avaient déjà bien retenu les messages des affiches qu'ils ont su lui présenter sous la forme de sketches et de récits pour lui souhaiter la bienvenue dans les établissements.

Les prochaines activités prévues sont :

- l'envoi des mini-projets proposés par les écoles au secrétariat technique du Riat ;
- la distribution des livrets accompagnant les affiches aux enseignants ;
- la promotion du projet au niveau de la Radio Environnement.

Nous pouvons conclure en disant que ce projet est très apprécié par les responsables des écoles. Pour eux ce projet aura encore plus d'impact si l'on y inclut le volet sur la formation des enseignants. ■

Des nouvelles du Riat-Bénin : le RESUF

Notre action consiste à mettre en place un réseau scolaire et universitaire dédié à la découverte et à la connaissance du patrimoine forestier (RESUF). Ce réseau couvre toutes activités liées au respect de l'environnement et à la préservation des patrimoines nourriciers et forestiers. Notre initiative a pour objectif de susciter auprès des enfants, adolescents et jeunes des établissements scolaires et universitaires, un intérêt soutenu pour l'arbre et la forêt et de développer leurs compétences à travers des chantiers de jeunes. Des projets interdisciplinaires permettront aux enfants d'aborder les notions scolaires dans un contexte qui en concrétisera le sens. Ils seront aidés par les professionnels et animateurs de la Plateforme qui partageront connaissances et savoirs-faire lançant ainsi une passerelle entre l'école et la vie. Le projet comporte déjà des réalisations concrètes, l'aménagement, par exemple, d'espaces verts pour le stockage de carbone.

Les animateurs de ce projet se sont retrouvés les 17 et 18 Mai 2006, à l'Ecole Normale Supérieure Félicien Nadjo, à Porto-Novo, pour un Atelier de "Renforcement des capacités techniques d'intervention des animateurs du RESUF". Cette rencontre qui a regroupé plus d'une trentaine d'animateurs d'établissement a été initiée par le coordinateur national du Riat-Bénin, pour réfléchir au mécanisme national formel de concertation des membres du RESUF et à la coordination de leurs activités.

Tâches de la Coordination du RESUF

Pour donner une impulsion à cette nouvelle structure d'animation et de concertation, plusieurs tâches ont été définies :

- faire connaître le réseau par toutes celles ou tous ceux qui engagent leurs efforts dans la promotion du patrimoine forestier ;
- animer des chantiers de jeunes en foresterie, agro écologie et agrobiologie ;
- recenser les besoins en matière d'information sur différents sujets relatifs au patrimoine forestier ;
- inciter les membres du RESUF à s'exprimer par les différents moyens disponibles et notamment par l'intermédiaire du bulletin de liaison du Riat (*Le Flamboyant*) qui est leur lien d'expression partagée ;
- réaliser un fichier de tous les membres du RESUF ;
- mener des actions de plaidoyer et de lobbying pour bloquer les violations des lois protégeant la nature ;
- éveiller les consciences des jeunes à l'importance de la lutte contre la désertification en particulier et contre la dégradation des ressources naturelles en général ;
- veiller à l'implication des femmes à tous les niveaux de prise de décision ;
- accompagner les étudiants en année de maîtrise.

Chantier de jeunes

La crise que traversent aujourd'hui les forêts Béninoises est le fait de l'homme. Cet homme, il faut l'appréhender dans son environnement socioculturel, économique, historique et dans son avenir. De ce dernier point de vue, la formation des jeunes est essentielle.

Dans notre esprit, la formation de la jeunesse doit comporter des activités manuelles à l'utilité prouvée (temps de travail), complétée par la découverte, l'humanisme et le loisir. Ainsi, quatre axes caractérisent le programme chantier de jeunes :

1. Temps de travail ; **2.** Découverte ; **3.** Humanisme et **4.** Loisir.

1. Le temps de travail comprend des activités forestières : les pépinières scolaires, le reboisement d'utilité publique,

les micro aménagements forestiers, la vulgarisation des techniques forestières, la constitution d'un maillage de haie vive et brise-vent, le développement de matériel et d'intrants (pour la production de plants en pots et à racines nues)...

2. La découverte de la nature (éducation au développement) : ce sont des excursions sur des sites attractifs, touristiques, citées lacustres et mangroves, par exemple, permettant la rencontre d'animaux rares...

3. Dans un esprit humaniste d'échanges et de dons seront organisées des actions d'assistances ponctuelles aux populations forestières.

4. Les loisirs seront structurés par les disciplines sportives et les disciplines artistiques

En définitive le chantier de jeunes reste ouvert à toutes innovations positives notamment l'éradication de la pauvreté, l'éducation pour la paix, l'éducation relative à l'environnement et l'éducation au développement. Ces initiatives doivent être concrétisées par de microprojets de développement.

Sont exclus des chantiers, des travaux trop lourds, susceptibles de porter atteinte à la santé physique et morale des participants. Une équipe d'animateurs et d'administrateurs est chargée de l'encadrement des chantiers.

Nous aurons en commun, un projet scolaire forestier, agro écologique et agrobiologique organisé autour des valeurs de solidarité et d'échange, de respect de la personne et des cultures. Il s'agira de participer, grâce aux chantiers, au développement durable des projets forestiers adoptés par les populations dont relève l'école d'accueil.

Il est toujours difficile d'agir seul... Rejoignez-nous...

Nous espérons d'autres écoles afin de tisser un réseau significatif. ■

Guy Appolinaire ZOHOUN

01 BP 1865 Porto-Novo

appolinairezohoun@hotmail.com

Les échos du Riat depuis Brazzaville

A l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement célébrée sur le thème « Non à la désertification des terres arides », le Riat-Congo a, le 3 juin 2006, co-organisé à Brazzaville un atelier de sensibilisation avec la Faculté des Sciences de l'Université Marien Ngouabi et le Centre de Recherche sur la Conservation et la restauration des Terres (CRCRT).

Le Riat-Congo (J. Loumeto et J. D. Nzila) a participé à la plate-forme « *Santé et environnement* » mise en place par le Programme Dialogue Citoyen et a contribué à la rédaction du rapport collectif de synthèse du fonctionnement de cet organe d'échanges.

Le réseau congolais a pris part à de nombreuses rencontres nationales organisées principalement par le Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement du Congo. Citons :

- L'Atelier de validation du « *Plan d'Action National sur la Dégradation des sols* », de « *La Stratégie nationale et le Plan d'action en matière de diversité biologique* » et de « *L'Etude environnementale intégrée du Congo* » Brazzaville, 6-8 mars 2006.
- L'Atelier national de validation des études réalisées dans le cadre du Projet « *Appui à la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC* ». Brazzaville, les 6 et 7 avril 2006.
- L'Atelier de formation réuni lors de la journée mondiale de l'environnement. Ouessou, le 5 juin 2006.
- L'Atelier de validation du rapport sur les progrès accomplis par le Congo vers la gestion durable des forêts sur la base des PCI OAB-OIBT. Brazzaville, le 20 juillet 2006.
- L'Atelier de lancement du Projet : Auto-évaluation Nationale des Capacités à Renforcer en matière de gestion de l'environnement (ANCR). Brazzaville, le 15 septembre 2006.
- Le Séminaire de sensibilisation des parties prenantes du Projet ANCR sur le thème « *Les exercices de planification et la gestion de l'environnement au Congo* ». Brazzaville, le 3 novembre 2006.

Le Riat-Congo a également pris part aux réunions de concertation organisée dans le but d'échanger des informations sur l'avancement de l'« Etude économique et environnementale du secteur forestier congolais » de la Banque mondiale. Brazzaville, les 13 et 26 octobre et le 22 novembre 2006.

Le coordonnateur national du réseau congolais a eu un entretien avec les représentants de la société civile qui avaient participé à l'atelier de sensibilisation du comité local de la biodiversité du département du Kouilou, à Pointe-Noire le 15 novembre 2006. A cette occasion des ouvrages issus du Projet UE/Silva/FAO ont été distribués.

Le Riat-Congo, représenté par son coordonnateur national, a été choisi pour faire parti de la délégation congolaise qui a participé à la 8ème Conférence des Parties (COP 8) tenue à Curitiba (Brésil) du 20 au 31 mars 2006.

Le coordonnateur national du réseau congolais a aussi participé à la première conférence internationale des parlementaires sur la gestion durable des écosystèmes des forêts denses d'Afrique centrale qui s'est tenue à Yaoundé (Cameroun) du 24 au 27 Octobre 2006. Le thème central de cette rencontre était « La Commission des forêts d'Afrique centrale et les parlementaires : bonne gouvernance et lutte contre la pauvreté ». Il y a présenté une communication intitulée « Valorisation et gestion durable des produits non ligneux et lutte contre la pauvreté ». ■

Joël J. LOUMETO
BP 2820, Brazzaville
joel.loumeto@yahoo.fr

Effets bénéfiques du Projet UE/Silva/FAO pour le réseau congolais

Convention sur la lutte contre la désertification

Célébration de la journée mondiale de l'environnement

L'an 2006 avait été déclarée par les Nations Unies « *Année internationale des déserts et de la désertification* ». « *Non à la désertification des terres arides* » a donc logiquement été le thème de la journée mondiale de l'environnement célébrée le 5 juin. Une occasion de promouvoir l'étude

« *Désertification et forêts* » de Claude Barbier, édité par Silva/Riat ainsi que les rapports nationaux des pays où le Projet UE/Silva/FAO a été mené. Au Congo notre réseau national a co-organisé un atelier de sensibilisation à Brazzaville et participé à un atelier local à Ouessou.

A Brazzaville, la Faculté des Sciences, le Centre de Recherche sur la Conservation et la Restauration des Terres (CRCRT) et le Riat-Congo ont organisé le 3 juin 2006 un séminaire de sensibilisation sur la dégradation des terres au Congo. Plus de soixante personnes ont pris part à cette rencontre.

Les participants étaient principalement des enseignants-chercheurs, des chercheurs, des étudiants, des agents du Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement (Direction Générale de l'Environnement) et des membres de la Société civile (ONG).

Quatre conférences ont été présentées et ont fait l'objet de discussions.

1. La dégradation des terres par l'érosion hydrique au Congo, manifestations et moyens de lutte, par le docteur Jean de Dieu NZILA (CRCRT/ENS).
2. La gestion des catastrophes érosives à Brazzaville de décembre 2005 à avril 2006, par Monsieur Dieudonné LOUEMBE (Faculté des Lettres et des Sciences Humaines/CRCRT).
3. La dégradation des sols forestiers par les activités d'orpaillage dans le massif du Chaillu, par le docteur Noël WATHA-NDOUDY (Faculté des Sciences/CRCRT).
4. La convention sur la lutte contre la désertification et la recherche scientifique, par le docteur Joël LOUMETO (Riat-Congo/Faculté des Sciences).

De son côté, la section de Ouessou du réseau congolais a pris part à l'atelier organisé par la Direction Générale de l'environnement (Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement) et le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD) le 5 juin à Ouessou.

Programme d'Action National (PAN) du Congo

Par l'entremise de quatre de ses membres (Joël Loumeto, Jean de Dieu Nzila, Victor Kimpouni et Donatien Nzala), le réseau congolais, a activement participé à la rédaction du Programme d'Action National (PAN) du Congo dans le cadre de la Convention sur la lutte contre la désertification (ou lutte contre la dégradation des sols), et à l'atelier consacré à l'adoption de ce document organisé en mars 2006 par le

Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement.

Convention sur la Diversité biologique

Le Riat-Congo, représenté par son coordonnateur national (J. Loumeto) a été choisi comme membre de la délégation du Congo qui a participé à la 8ème Conférence des Parties (COP 8) tenue à Curitiba (Brésil) du 20 au 31 mars 2006. Cette délégation était conduite par le ministre congolais de l'Economie Forestière et de l'environnement, Monsieur Henri Djombo. Dans les deux groupes de travail mis en place lors de cette rencontre internationale, nous avons retrouvé des préoccupations évoquées dans les documents issus du Projet UE/Silva/FAO.

Au niveau local, les membres du Riat-Congo (J. Loumeto, J. D. Nzila, V. Kimpouni et D. Nzala) ont contribué à la rédaction de la nouvelle version de « La stratégie nationale et le Plan d'action en matière de diversité biologique » du Congo, ainsi qu'à son adoption lors de l'atelier de validation organisé par le MEFE en mars 2006.

Conclusion

Les informations obtenues et les connaissances acquises lors de la réalisation du Projet UE/Silva/FAO constituent un atout précieux. Le réseau congolais en a fait l'expérience à travers des rencontres nationales et une réunion internationale. La volonté du Riat de mettre à la disposition de nos cadres ou représentants, des outils leur permettant de participer efficacement aux discussions relatives aux Conventions de Rio s'est ainsi révélée d'une indiscutable utilité.

Joël J. LOUMETO

BP 2820, Brazzaville
joel.loumeto@yahoo.fr

In memoriam

Dr Amadou BA, un chercheur émérite

Le monde de la recherche scientifique et les bénéficiaires de ses produits, ont appris avec une très grande consternation la disparition brutale et inattendue du Dr Amadou BA, chercheur émérite à l'ISRA.

Dr BA a fait ses études d'Agronomie à Florence en Italie, avant de soutenir une thèse de doctorat à Montpellier en France. Recruté en 1983, il a été affecté au Secteur Centre Sud puis au CNRA de Bambey. Pur produit de l'ISRA, Dr BA a été successivement chercheur, Coordonnateur de programme, chef de centre, Directeur de département, avant d'être nommé en 2004, Coordonnateur auprès du Directeur Scientifique chargé de la Planification Stratégique.



Sur le plan international, il a été coordonnateur du « Réseau arachide » du CORAF/WE CARD. Il a secondé le Directeur Scientifique durant ces trois dernières années en animant la programmation scientifique et en participant activement à l'organisation des sessions du Comité Scientifique et Technique.

L'homme était remarquable par la puissance de sa pensée, sa simplicité, sa générosité et sa rigueur intellectuelle. Il faisait partie de ceux pour qui, la vie sur terre n'a de sens que lorsqu'elle est frappée du sceau de l'utilité.

Il n'est pas aisé de faire l'unanimité dans le monde de la recherche où « toute évidence mérite d'être niée ». Dr Amadou BA était certainement une excep-

tion car il avait compris que connaissance rime avec simplicité, disponibilité et courtoisie.

La filière arachide perd aussi un de ses plus grands serviteurs car l'homme était de tous les combats pour la défendre face à ses détracteurs concurrents.

A cet effet, il me plaît de faire noter que toute sa carrière durant il l'a consacrée à la promotion de cette culture. Ses travaux ont porté sur la problématique de l'aflatoxine au Sénégal : moisissures de l'arachide et contamination par l'aflatoxine, sources de résistance à *Aspergillus flavus*, lutte contre la contamination de l'arachide par les aflatoxines,

valorisation des sous-produits de l'arachide par le biais de la détoxification des tourteaux contaminés par l'aflatoxine B1. Les résultats obtenus ont contribué à rassurer les décideurs et les consommateurs sur la qualité de l'arachide d'huilerie produite dans notre pays.

Après 23 années de bons et loyaux services, Dr Amadou BA est allé se reposer. Que la terre de Yoff lui soit légère.

L'ISRA reconnaissant.

Dr Papa Abdoulaye SECK
Directeur Général

Nouvelles du Réseau Togo

La vie interne du réseau

En décembre 2004, l'atelier bilan du Riat-Togo marquant la fin du projet UE et invitant ses acteurs à donner un nouveau souffle à l'association avait été un succès (Photo 1). D'importantes décisions y avaient été prises. Les délégués à cette réunion avaient choisi par vote le statut et le règlement intérieur du Riat-Togo. Le statut prévoit deux organes qui dirigent désormais le Riat-Togo : le conseil d'administration (CA) et l'exécutif (la coordination nationale).

Les représentants de la société civile de la région des savanes étaient absents. L'atelier avait donc décidé de mener les investigations pour désigner un correspondant pour la région septentrional du pays. Le CA devait organiser des élections pour désigner les membres de l'exécutif ou coordination. Celle-ci prendrait rapidement des dispositions pour gérer les nouvelles adhésions, surtout celles des ONG enregistrées lors des séances de vulgarisation des ouvrages du projet UE. Le rapprochement des réseaux Bénin et Togo, initié depuis 1997, était très important aux yeux des membres présents à cette réunion à laquelle une délégation béninoise avait participé.

Pourquoi cette super organisation a-t-elle eu par la suite du mal à fonctionner ? Le coordonnateur a maintenu le contact avec les membres. Quelques réunions ont eu lieu notamment sur un sujet très cher au Riat-Togo : le débat sur la certification forestière comme outil de gestion durable et polyvalente des forêts écologiquement viables au Togo. Les coordonnateurs Bénin-Togo ont continué à se voir pour des échanges. Les difficultés sont liées au manque de dynamisme de certains hauts responsables du CA souligné par leur absentéisme durant toute l'année 2006. D'autres membres influents du réseau togolais nous ont quitté temporairement ou définitivement : Atayi-Agbobli Ayih en poste à l'UMOA (Union Monétaire Ouest Africaine) au Burkina, Gnronfoun Koffi devenu Directeur régional à Tsévié, Iroko yao Oniankitan en formation au Cuba, Akpamou Kokouvi muté à la Direction Régionale de l'Environnement de Kara au nord du Togo et Sessi Koffi décédé. Mais des réaménageants sont en cours au niveau de la coordination pour rattraper le retard. Les choses pourront aller d'autant plus vite que nos collègues Iroko et Akpamou sont revenus à Lomé. Un autre atout est l'effectif d'adhérents qui est en hausse ; plusieurs nouveaux adhérents ont témoigné auprès de la coordination avoir reçu le bulletin de liaison.

Sur le terrain, le bilan n'est pas si négatif que ça...

❑ Pour une première fois, les points focaux ont fait part de leurs activités à la coordination : cas de l'antenne de Kara animé par «l'association les Amis de l'Environnement et de l'Enfant Epanoui (A3E)»

Le Riat Togo section Kara est né de l'atelier bilan de décembre 2004. Il est animé par l'association les Amis de l'Environnement et de l'Enfant Epanoui (A3E), créée en 2001. En terme d'organisation interne, le Riat section Kara a mis sur place des sous-antennes notamment celle de Niamtougou, de Kabou, de Bafilo et celle de Pagouda. Ces activités consistent en sensibilisations radiophoniques sur la problématique de la protection du couvert végétal, la protection de la couche



Photo 1. Des membres du RIAT à l'atelier bilan.

Le Riat section Kara a reçu le Flamboyant n°62 de juillet 2006 et par la même occasion une note d'information du concours pour les 20 ans de Silva. Il a envoyé un texte et des dessins d'enfants.



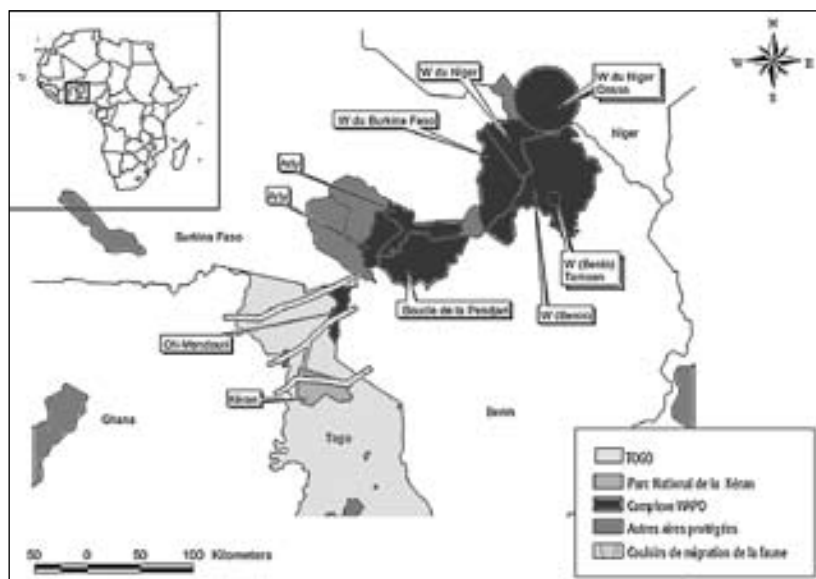
☐ Le Riat a participé à la deuxième phase de la formation FSC au Togo.

☒ Le Riat a appuyé l'ONG ACBOZEGUE dans la rédaction d'un plan d'actions prioritaires du Parc National Oti-Mandouri (PNOK)

pays. ACBOZEGUE est une ONG qui mène des activités dans la lutte contre le braconnage des tortues marines et la restauration des aires protégées et écosystèmes dégradés. C'est dans cette perspective que le Riat-Togo a mis ses compétences au service de ACBOZEGUE pour réaliser un profil environnemental du parc national PNOK et proposer un plan quinquennal d'actions prioritaires. En effet, le PNOK (Figure 1) subit depuis plus d'une décennie une forte pression anthropique, née d'une contestation des outils et du système national de protection des ressources naturelles. Les populations riveraines, longtemps exclues de la gestion des ressources naturelles de leur terroir, ont saisi l'occasion du changement démocratique engagé en 1990 pour remettre en cause les acquis du PNOK. Elles se sont réinstallées dans les anciens villages d'origine d'où elles avaient été renvoyées. Elles ont ainsi transformé le parc en champs, pâturage et zone de chasse. *De facto*, le cheptel sauvage a été considérablement réduit quantitativement et qualitativement, inhibant ainsi tout effort de conservation. Ces différentes formes de réinstallation humaine commencées depuis 1991 ne sont pas de nature à faciliter les efforts de conservation entrepris par le gouvernement togolais, avec l'appui de la Commission Européenne. C'est pourquoi l'ONG ACBOZEGUE a initié un projet visant à la mise au point d'un plan d'action quinquennal devant aider rapidement à la réhabilitation du parc.

❑ Et la « réunion programme » du 3 février 2007 vient donner un nouvel espoir au Riat-Togo

Dans le souci de redynamiser les activités du Riat-Togo, mises un temps en sommeil, la coordination a organisé une réunion de concertation, élargie aux membres actifs pour réfléchir sur les causes de cette léthargie et rechercher les approches de solutions utiles à la relance des activités pour l'année 2007. Cette réunion organisée dans les locaux de la Direction Régionale de l'Environnement et des Ressources Forestières de la Région Maritime à Tsévié, a regroupé une vingtaine de membres et sympathisants issus d'horizons divers (société civile, regroupements d'ONG, enseignants chercheurs et de cadres de l'administration forestière) venus de Lomé et de l'intérieur du pays. Cette réunion a précisé, au-delà de l'af-



LE FLAMBOYANT • n° 63 • Mai 2007

firmation des règles de bonne gestion, les orientations utiles à la relance de l'activité du réseau :

- mettre en place le Groupe National de Travail (GNT) pour réfléchir sur les critères et indicateurs de gestion forestière durable et la certification ;
- engager une procédure de facilitation d'obtention de visas quand les membres du Riat doivent se rendre en Europe pour les formations et rechercher pour eux des possibilités d'obtention de bourses ;
- inviter les membres à publier des articles dans le *Flamboyant* ;
- créer un site web local du Riat ;

- organiser un atelier de restitution des acquis des formations de l'ASDI ;
- participer aux journées de reboisement ;
- organiser des rencontres avec les jeunes scolarisés et les universitaires ;
- mettre en place un programme de mobilisation des ressources ;
- suivre les documents distribués dans le cadre du projet UE Silva. ■



Photo 2. Participants en plénière.



Photo 3. Participants en atelier

Kouami KOKOU

Faculté des Sciences
BP 1515 Lomé
kkokou@hotmail.com

35

En bref

Portail Environnement et Forêt en Afrique Centrale



Portail Environnement et Forêt en Afrique Centrale
Fonds documentaire numérique - outils libres et gratuits

Le Projet Forinfo, de la Coopération française au Gabon, a récemment mis en ligne un moteur de recherche de fonds documentaires numériques entièrement dédié aux informations de la forêt et de l'environnement en Afrique centrale : PEFAC (Portail Forêt Environnement Afrique Centrale)

www.pefac.net

Ce portail est le fruit d'une collaboration très étroite avec les centres de recherches de la sous région, certaines ONG, le monde universitaire et la société civile, qui ont contribué à la définition des termes de référence du portail et à la constitution de son fonds documentaires.

Ce moteur de recherche offre la possibilité aux chercheurs, aux universitaires, aux étudiants ou aux simples profanes, de pouvoir rechercher et télécharger librement des informations de types rapports, thèses, études d'impacts, comptes rendus d'instances internationales, bulletins d'informations, revues...

Ce portail est doté d'un outil appelé extracteur, qui permet de faire une recherche dite piquée à l'intérieur d'un document pdf et d'afficher uniquement l'extrait ou le paragraphe concerné. Le téléchargement des fichiers se fait soit en cliquant tout simplement sur le fichier sélectionné, soit par l'envoi du PEFAC de façon automatique sur l'email de l'internaute.

Il permet de part sa base de données de plus de 1500 documents (soit environ 2 000 000 de lignes de données) et de par son ergonomie, une diffusion de l'information simple et rapide dans la sous région, tout en prenant en compte les difficultés techniques liées aux faibles débits Internet des fournisseurs d'accès Internet en Afrique.

Sachez que les bulletins du *Flamboyant* seront mis en ligne sur ce site !

Les publications

Les forêts du Bassin du Congo : Etat des Forêts 2006



Le Rapport 2006 sur l'état des forêts du Bassin du Congo vient d'être publié. Une centaine d'experts ont participé à sa rédaction, sous la coordination de la Facilitation du PFBC et de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC).

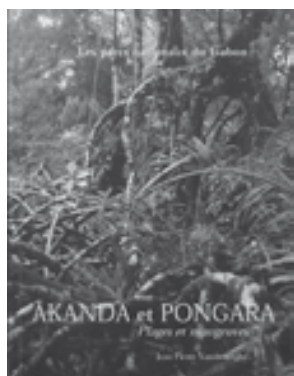
On peut le définir comme une synthèse des informations disponibles sur l'état et l'évolution des forêts du Bassin du Congo (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA, RDC), les menaces, les impacts de l'action humaine. Il a pour objectif de faire émerger une compréhension commune des défis à relever, et de servir de guide pour des approches de terrain plus concertées.

Le rapport comprend trois parties :

- la première partie offre une présentation du massif forestier, des humains dans la forêt, de l'exploitation industrielle, de la conservation, des menaces qui pèsent sur la biodiversité et les ressources de la forêt ainsi que les actions les plus importantes à entreprendre ;
- la deuxième partie donne des informations plus détaillées sur certains thèmes transversaux ;
- la dernière partie traite des paysages.

Vous pouvez le télécharger en ligne sur le site du Partenariat : www.cbfp.org

36



Akanda et Pongara Plages et mangroves (2005)

Dans un rayon de 50 kilomètres autour de Libreville, la capitale du Gabon, s'étendent des plages, des mangroves et des forêts abritant une diversité biologique inattendue...

Pour préserver cette richesse, ont été créés les parcs nationaux d'Akanda et de Pongara...

Pour la faire connaître, a été écrit ce livre...



Ivindo et Mwagna Eaux noires, forêts vierges et baïs (2006)

Les vallées tourmentées de l'Ivindo et de la Djidi abritent les chutes les plus spectaculaires de l'Afrique centrale et les vastes plateaux de l'est du Gabon, couverts de forêts primaires, sont habités par une des dernières populations quasi intactes de l'éléphant de forêt...

Ces deux ouvrages sont les premiers d'une série qui couvrira l'ensemble des 13 parcs nationaux du Gabon.



Les bois africains à l'épreuve des marchés mondiaux

Gérard BUTTOUD

Cet ouvrage rend compte des principaux résultats d'une analyse de l'insertion internationale des filières-bois africaines, conduite dans le cadre de l'étude plus globale sur la compétitivité des bois africains qui doit être diffusée

ultérieurement dans la collection « Rapport d'études » du Ministère de la Coopération et du Développement.

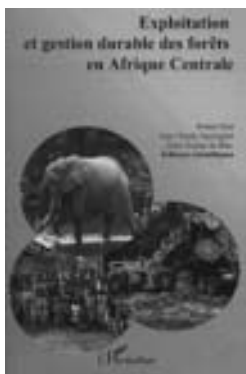
Les pistes proposées ici pour améliorer les performances économiques des pays exportateurs de bois d'Afrique, basées sur une réorientation vers les marchés africains et sur une plus grande différenciation des produits fabriqués, rompent suffisamment avec le pessimisme ambiant pour être livrées en l'état à la réflexion et au débat. Mais il va s'en dire que les résultats présentés n'engagent que leur auteur, et en tout cas ne préjugent pas des conclusions qui pourront être tirées par le ministère de la Coopération et du Développement concernant l'amélioration de la compétitivité des bois africains.

1991, 237p., 17,68 €

Ed. ENGREF

Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et Forêts
14, rue Girardet – CS 14210
54042 Nancy cedex - France

Wildlife Conservation Society (WCS)
BP 7847 Libreville, Gabon



Exploitation et gestion durable des forêts en Afrique centrale

R. Nasi, J.-C. Nguinguiri,
D. E. de Blas

Au début des années 1990, la gestion durable des massifs forestiers dans le Bassin du Congo était plus un mythe qu'une réalité mais la situation a évolué

et des avancées importantes sont en cours. Depuis une dizaine d'années, l'exploitation et la gestion durable des forêts de l'Afrique centrale sont principalement abordées au travers de la promotion de l'aménagement forestier. Cette nouvelle démarche « d'aménagement » s'écarte des pratiques minières utilisées jusqu'alors dans l'exploitation du bois d'œuvre et s'inscrit dans une application du concept de développement durable aux massifs forestiers. Elle inaugure une approche novatrice fondée sur des pratiques socialement équitables, écologiquement durable et économiquement viables. Dans cette perspective le plan d'aménagement devient l'outil de gestions susceptible d'intégrer ces trois piliers du développement durable et plusieurs millions d'hectares de forêts sont actuellement aménagés ou en cours d'aménagement dans la sous-région.

En dépit de ces progrès, il reste à savoir si la démarche empruntée est réellement appropriée et nous conduit véritablement à une gestion (plus) durable de ces forêts pour le bien-être des populations qui en dépendent. C'est le but de cet ouvrage qui se veut une contribution à la gestion durable des forêts d'Afrique centrale et présente un état des lieux, le plus complet et objectif possible de ce qui s'est passé lors de la dernière décennie en Afrique centrale et essaie d'apporter des éléments de réponses aux questions suivantes :

- Où en est-on avec l'aménagement forestier et la gestion durable dans le Bassin du Congo ?
- A la lumière des premières expériences, quelle lecture critique peut-on faire de la « démarche d'aménagement forestier » telle qu'elle existe actuellement ?
- Quelles améliorations pourrait-on apporter à cette démarche si l'on veut prétendre au résultat escompté en matière de durabilité ?

2006, 404 p., 34 €

Ed. L'Harmattan

5-7 rue de l'Ecole Polytechnique
75005 Paris - France



Gestion stratégique des écosystèmes du fleuve Sénégal Action et inactions publiques internationales

Maya LEROY

Les conventions internationales sont devenues en trois décennies un outil majeur de l'action publique en matière d'environnement.

Elles offrent la double promesse d'une action qui recueille un large accord et d'un engagement fort de responsabilité collective.

Mais quelle est l'efficacité environnementale de ces engagements ? Sont-ils suivis d'effets ?

La question se pose pour les conventions internationales, comme pour l'ensemble des politiques publiques, internationales, nationales et territoriales en matière d'environnement.

Pour y répondre, les approches qui ne voient dans la négociation que des principes de coordination, de coopération ou de marché sont insuffisantes, les dimensions de pouvoir et de stratégie doivent être prises en compte. Dans ce contexte, le développement de cadres normatifs d'évaluation environnementale est incontournable et c'est dans cette perspective que s'inscrit ce livre. L'auteur montre qu'il faut pour cela un travail de terrain qui mette clairement en regard d'un côté les annonces de prises de responsabilité collectives et de l'autre les évolutions de l'état de l'environnement et des processus qui les causent.

Dans le cas de la vallée du fleuve Sénégal, vaste plaine d'inondation d'un fleuve traversant quatre États, plusieurs dispositifs de gestion environnementale sont étudiés. Il en ressort qu'ils sont très loin de permettre aux pays concernés et aux bailleurs de fonds d'assumer leurs responsabilités environnementales, en particulier dans le cadre des conventions sur les zones humides et sur la diversité biologique. Ce livre analyse en profondeur les causes de cet état de fait, en cerne les conséquences et les replace dans le tableau plus large des vicissitudes des actions de développement dont l'efficacité et la durabilité sont très discutables.

2006, 624 p., 49 €

Ed. L'Harmattan

5-7, rue de l'Ecole Polytechnique
75005 Paris - France
presse.harmattan5@wanadoo.fr

ENGREF

648, rue J.-F. Breton - Domaine de Lavalette
BP 44494
34093 Montpellier cedex 5 - France

Soutenez Silva, Adhérez !

Pour ... 30 € devenez membre actif (particulier).

Pour ... 60 € devenez membre actif (associations et organismes).

Pour ... 100 € devenez membre donateur.

Pour ... 150 € et plus devenez membre bienfaiteur.

Rappel : 66 % de vos dons sont déductibles de vos impôts sur le revenu.

L'éléphant d'Afrique



Protégez moi !

Fiche d'identité

MÂLE : Taille : 2,5 à 4 m • Poids : 4,5 à 6 t

FEMELLE : Taille : 3 m • Poids : 2 à 3 t

Durée de gestation : 22 mois

Nombre moyen de naissance/vie : 5 à 6

Durée de vie : 55 à 70 ans

L'éléphant est présent en Afrique et en Asie. Sur les deux continents, ses aires de répartition et ses effectifs se sont particulièrement réduits depuis cent ans. En 1980, ils étaient environ 1,2 million en Afrique, ils ne seraient pas plus de 500 000 aujourd'hui. En Asie, il n'en resterait que 50 000.

En Afrique, on distingue l'éléphant de savane et l'éléphant de forêt

L'éléphant de forêt est plus petit que celui de savane. Ses oreilles sont moins grandes et plus arrondies. Ses défenses sont plus fines, droites et orientées vers le bas, leur ivoire est brun et moins clair que celui de l'éléphant de savane. Sa peau est plus tendue et plus foncée.

L'éléphant est le plus grand mammifère terrestre

Une famille est constituée d'une femelle et de ses petits. Plusieurs familles peuvent se rassembler pour former un troupeau qui est dirigé par la plus vieille femelle.



L'éléphant est herbivore



L'éléphant se nourrit d'herbes, de feuilles, de fruits et de racines. Il peut en manger jusqu'à 200 kg par jour. Pour boire, l'éléphant aspire l'eau avec sa trompe.



L'éléphant est pacifique



Les combats sont rares et le plus souvent il s'agit de jeux pour évaluer leur force.

L'éléphant et l'homme

L'éléphant est associé à la sagesse, la longévité, la bienveillance et dans le folklore africain, il tient le rôle de père, du chef des animaux. Il est celui qui détient le savoir.

A cause de ses défenses en ivoire, il est l'objet d'un braconnage important. Des milliers d'éléphants ont été tués pour « l'or blanc ». Entre 1950 et 1987, plus de 200 tonnes d'ivoire étaient exportées chaque année d'Afrique. Depuis 1989, le commerce international de l'ivoire est interdit mais la chasse illégale continue.

Un autre danger qui menace les éléphants est la diminution et la fragmentation de leur habitat. L'homme envahit leur espace et souvent les éléphants viennent ravager les cultures.



RIAT
Espace national
de la forêt
et du bois

6, avenue de Saint-Mandé
75012 Paris • France
Tél/Fax : +33 1 43 40 11 25
Courriel : silva2@wanadoo.fr



DDP

CHARTRE DU RÉSEAU INTERNATIONAL ARBRES TROPICAUX



Être membre du Réseau International Arbres Tropicaux c'est :

⇒ Adhérer aux objectifs suivants :

- Promouvoir les multiples usages des arbres et des forêts pour le bien-être des sociétés humaines.
- Mettre en commun toutes les compétences et moyens disponibles pour une meilleure compréhension des rôles des arbres et des forêts.
- Diffuser une information pluraliste aux différents acteurs concernés.
- Former et sensibiliser à tous les niveaux de la société pour une meilleure prise en compte de l'arbre et de la forêt dans les actions de développement.
- Mettre au point des propositions d'action auprès des décideurs et pouvoirs publics qui prennent en compte la diversité des opinions.

⇒ S'engager à :

- Participer à la vie du réseau au travers de ses activités.
- Partager sans exclusive son savoir et ses compétences.
- Susciter l'expression de l'opinion d'autrui et l'intégrer à la réflexion du Réseau.
- Développer par ses actions des partenariats visant à promouvoir l'arbre et les forêts.

Publications de l'association SILVA pour le Réseau International Arbres Tropicaux

- **La lettre de SILVA - Réseau Arbres Tropicaux** de 1987 à 1988
 - Suppléments n° 0 à 6 : 1 €
- puis **La lettre du Réseau Arbres Tropicaux** de 1988 à 1990
 - n° 7, 8, 9/10, 11, 12/13, 14, 15, 16 : 2 €
 Pour la liste des sommaires, contacter SILVA.
- puis **Le Flamboyant** depuis 1990
 - n° 17 à 53 (sauf n° spéciaux) : 4 €
 - n° 54 et suivants : 4 €
 Pour la liste des sommaires, contacter SILVA.

• Numéros spéciaux du **Flamboyant** :

- n° spécial **Arbres du mois**, épuisé
- Si vous êtes intéressés par une réédition, soyez nombreux à nous le faire savoir !
- n° spécial **Conférence de Rio**, 1992 : 5 €
- n° spécial **Enjeux forestiers mondiaux**, 1994



existe en anglais : 5 €

- n° spécial **Décentralisation de la gestion locale des ressources naturelles**, 1995

existe en anglais : 5 €

- n° spécial **Eau**, 1997, épuisé
- n° spécial **Réseaux de communication pour la promotion des forêts et des arbres tropicaux**, 1998 : 5 €
- n° spécial **Index des articles** parus de 1987 à 1997, gratuit
- n° spécial **Eucalyptus**, 1999 : 5 €
- n° spécial **Elephant**, 1999 : 5 €
- n° spécial **Produits forestiers non ligneux**, 2002 : 5 €
- n° spécial **Bassin du Congo**, 2005 : 5 €

• **Fiches techniques foresterie tropicale**. F. BESSE, 1992.

- n° 3. 1 - Programme semencier
- n° 3. 2 - Pépinières : problèmes généraux
- n° 4. 1 - Pratique des plantations forestières
- n° 4. 2 - Entretien des plantations
- n° 4. 3 - Les éclaircies des plantations : principes
- n° 4. 4 - Les éclaircies des plantations : pratiques
- n° 5. 1 - L'avocatier

La fiche 3,05 €

La série de 7 15,24 €

Pour l'Afrique, 3,05 €



• **Guide technique**

- **Implantation de mini-pépinières au Sahel**, R. GROVEL, 23 p. + annexes, 1990 : 6,10 €

• **Document technique :**

- **Gestion participative des ressources forestières** - Études de cas, 1998
- existe en portugais : 8 € + 1,52 € de port
- Pour l'Afrique et l'Amérique latine : 3,05 € (port)



1 € = 655,957 Fcfa

Silva et le Riat fêtent leurs 20 ans avec les enfants

Elyn, 9 ans, France



Olivier, 6 ans, Québec



Espace national de la forêt et du bois
6, avenue de Saint-Mandé
75012 Paris – France



Clara, 9 ans, France



Arnaud, 10 ans, Russie



Clara, 9 ans, France



Julie, 6 ans, France



Valérie, 9 ans, Québec



Mathilde, 5 ans, Russie



Gabrielle, 7 ans, Québec



Clara, 9 ans, France



Jean, 7 ans, France



Mathilde, 5 ans, Russie



Elyn, 9 ans, France



Tchan, 8 ans, Bénin



Clara, 9 ans, France



Eliane, 4 ans, France



Alix, Russie

Chris, 13 ans, Congo



Chifolo, Côte d'Ivoire



Crépin, 13 ans, Togo



Bénédict, Togo



Clara, 9 ans, France



Iyana, 9 ans, Québec

